

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE
PAR NORTHLAND POWER INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 avril 2006 à 19 h

Salle La Recréathèque

Centre sportif Alain-Côté

321, rue du Bon-Pasteur

Matane

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 AVRIL 2006
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
 PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
 CITOYENS DU VILLAGE DE SAINT-LÉANDRE..... 6
 Mme Pierre Bernier
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE 7
 M. Roger Bernier
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT 8
 M. Steeve Gendron
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC 11
 M. Pierre Thibodeau
 LES RÉSIDENTS DU LAC MALFAIT 14
 Mme Suzelle Beaulieu
 M. Jean-Claude Bouchard
 M. Jean-Guy Kirouac
 PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR..... 21
 REPRISE DE LA SÉANCE
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 M. GHISLAIN LAMARRE..... 34
 M. GUY LAROUCHE 42
 M. MARIUS LAVOIE..... 43
 M. GUY AHIER..... 50
 M. SERGE GENDRON..... 56
 M. CLARENCE LÉVESQUE..... 59
 Mme SUZELLE BEAULIEU 72
 M. MARIUS LAVOIE..... 87

SÉANCE DU 25 AVRIL 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à vous tous pour cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase.

10

Mon nom est Claudette Journault. La Commission que je préside est également constituée de monsieur Louis Dériger, commissaire. J'ai la responsabilité, nous avons la responsabilité d'accomplir le mandat qui a été confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

15

Je précise que monsieur Dériger et moi-même avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20

Je fais d'abord la lecture de la lettre que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, a adressée au président du BAPE, monsieur William J. Cosgrove, le 23 mars 2006.

25

"Monsieur le Président,

30

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre par Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. Northland Power, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

35

"Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet."

40

Alors c'est donc en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous allons ensemble examiner le projet soumis par le promoteur.

Avant l'intervention du BAPE, il y a eu d'abord un avis de projet qui a été soumis par le promoteur et ça, c'est inscrit dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Tout promoteur d'un projet important qui pourrait modifier la qualité de l'environnement de façon significative, tant sur

45 les aspects biophysique, social, économique que culturel, doit étudier son projet et présenter son étude d'impact au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Alors le promoteur a fait ce travail, il a émis un avis de projet. Par la suite, le ministère a émis une directive, c'est-à-dire ce qui constitue finalement le contrat d'engagement entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le promoteur pour signifier la nature, la portée, l'étendue de l'étude d'impact.

Le promoteur a fait une étude d'impact et cette étude d'impact, lorsqu'elle a été jugée recevable, elle a été présentée au ministre qui a demandé au BAPE de la rendre publique. Alors à ce moment-là, on a entamé la période d'information et de consultation de quarante-cinq (45) jours qui s'est déroulée du 8 février au 25 mars. Et c'est à l'intérieur de cette période-là que toute personne, groupe, municipalité peut demander la tenue d'une audience publique. Alors il y a eu dix (10) demandes d'audience publique dont certaines étaient signées par plusieurs personnes.

60 Le mandat qu'on a présentement, c'est un mandat de quatre (4) mois, alors le rapport devra être déposé au ministre le 24 août.

C'est à la lumière de ce rapport et de l'analyse environnementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs va faire un projet de décret pour le Conseil des ministres, parce que c'est à ce niveau-là que se prend la décision soit d'accepter le projet tel quel, de demander des modifications ou encore de le rejeter. Alors c'est à ce moment-là qu'on saura, une fois le décret fait, produit par le Conseil des ministres, quelle en est la décision et suite du dossier.

70 Alors pour étudier le projet avec vous, nous avons invité des personnes-ressources de différents ministères et organismes. Ils sont ici ce soir ou ils peuvent être rejoints par téléphone. Certains ne peuvent être ici que ce soir, alors je vais vous indiquer ces personnes-là tout à l'heure, et vous allez pouvoir leur adresser des questions. Tout à l'heure je vais vous expliquer le fonctionnement de l'audience publique.

75 Alors les gens qu'on a invités pour répondre aux questions de la Commission et du public, c'est Environnement Canada représenté par madame Madeleine Papineau;

80 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Camille Morneau;

85 Le ministère de la Santé et des Services sociaux, le docteur Bernard Pouliot, il sera ici ce soir et peut-être demain si c'est possible, mais il apprécierait recevoir les questions du public ce soir.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Philippe Lacasse, secteur énergie, et pour le secteur faune, c'est monsieur Nelson Fournier.

90 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'est monsieur Denis Talbot;

95 Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Pierre Ouellet.

La MRC de la Matapédia, monsieur Bertin Denis;

MRC de Matane, madame Lynn Ross;

100 La municipalité de Matane, monsieur Dany Giroux;

La municipalité de Saint-Damase sera représentée par madame Line Ross, pardon, par monsieur Bertin Denis;

105 La municipalité de Saint-Léandre sera représentée par la même personne que la MRC de Matane, monsieur Dany Giroux;

La municipalité de Saint-Ulric sera représentée aussi.

110 Et Tourisme Québec par monsieur Théo Cartier.

Également Hydro-Québec pourra répondre à des questions par téléphone.

Le Centre local de développement de la MRC de Matane;

115 Le ministère des Affaires municipales et des Régions représenté par monsieur Roger Joannet;

Le ministère des Transports qui ne peut être ici que ce soir, monsieur Stéphane Dion;

120 Le Secrétariat aux affaires autochtones, monsieur Jean Bourassa qui ne peut être ici que ce soir;

Et la Société Radio-Canada, monsieur Martin Levert.

125 Je vous présente maintenant l'équipe de la Commission. Alors nous avons deux (2) analystes, madame Édith Bourque et madame Julie Milot.

130 La coordonnatrice du secrétariat de la Commission, c'est madame Renée Poliquin, et le
conseiller en communication, monsieur Jean-Sébastien Fillion. Madame Maryse Fillion agit en
tant qu'agente de secrétariat.

135 Pour soutenir la logistique, c'est monsieur Richard Grenier qui est responsable de
l'organisation technique et monsieur Martin Lajoie, responsable de la régie sonore.

La sténographe officielle, qui prend tout en note ce qui est dit, c'est madame Florence
Béliveau. Alors les transcriptions vont être disponibles dans les centres de consultation et sur
le site internet de la Commission la semaine prochaine.

140 Il y a trois (3) centres de consultation. Ils sont situés à la Bibliothèque municipale de
Matane, à la Municipalité de Saint-Léandre et à la Municipalité de Saint-Ulric. Également les
deux (2) centres permanents du BAPE à Québec et à Montréal vont recevoir l'ensemble de la
documentation, tout comme les centres régionaux.

145 Si vous avez des questions pour comprendre ou avoir de l'information particulière sur
les travaux de la Commission, les documents qui sont déposés, etc., c'est madame Renée
Poliquin qui est la coordonnatrice qui pourra répondre à vos questions. Alors vous avez un
numéro sans frais, le 1-800-463-4732. Vous pourrez, pendant les quatre (4) mois de travaux de
la Commission, communiquer avec madame Poliquin, elle va se faire un plaisir de répondre à
150 vos questions.

Alors pour la première partie de l'audience, nous allons travailler ce soir avec vous,
demain après-midi, demain soir, puis ensuite, on verra, selon les besoins du public, s'il faut
poursuivre jeudi. On vous l'indiquera demain.

155 L'horaire de ce soir, on va tenter de terminer autour de dix heures et quart (10 h ¼) à
peu près, dix heures et quart (10 h ¼), dix heures et demie (10 h ½) à peu près vers ces
heures-là. Demain, on reprend à treize heures (13 h) dans l'après-midi et on reprend en soirée
à sept heures (7 h), c'est-à-dire dix-neuf heures (19 h).

160 La deuxième partie de l'audience publique, elle va se tenir à partir du 30 mai, dix-neuf
heures (19 h), à la Salle communautaire, 3027, rue Principale à Saint-Léandre. Et ça se
poursuivra les jours qui suivent selon les besoins, en fonction du nombre d'interventions qui
aura été signifié.

165 Alors on vous demande d'indiquer le plus tôt possible à la coordonnatrice votre intention
de présenter un mémoire ou de venir vous exprimer sur le projet qu'on va étudier en première
partie.

170 La première partie a pour but de bien comprendre le projet, d'en saisir les enjeux, les
impacts, de questionner le promoteur, les personnes-ressources sur ce projet-là pour

comprendre effectivement si ce projet-là est optimisé, s'il répond à votre vision du développement dans la région, et par la suite, on va vous inviter à venir présenter votre opinion, en deuxième partie.

175

Alors en première partie, vous allez poser des questions. Comment ça va fonctionner ce soir, c'est qu'immédiatement après la présentation que je fais là, je vais inviter les requérants à venir présenter les motifs de leur requête. Ils se sont regroupés pour faire en sorte que ce soit optimisé, et une fois ces présentations des requêtes faites, le promoteur va faire une

180

présentation d'environ vingt-cinq (25) minutes du projet qu'il soumet et de ses impacts qu'il anticipe.

Par la suite, nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et c'est au cours de cette pause-là que vous allez pouvoir vous inscrire au registre pour poser vos questions. Alors les personnes qui ont des questions à poser sur le projet, soit au promoteur, soit aux personnes-ressources, doivent d'abord aller s'inscrire au registre et nous, nous allons les recevoir par ordre d'inscription.

185

Je vous demanderais d'indiquer au registre si vous pouvez venir seulement ce soir, on va vous passer en priorité à ce moment-là, et le nombre de questions autorisées par intervention est d'une (1) question par personne. Vous allez pouvoir vous réinscrire par la suite. C'est pour éviter qu'une personne monopolise le micro. Alors vous allez pouvoir plus intervenir ce soir. Alors ça, c'est pour les règles.

190

Les questions doivent toujours m'être adressées et je vais les diriger soit au promoteur, soit aux personnes-ressources.

195

Pour ce qui est de la deuxième partie, on vous en reparlera plus tard, là. Grosso modo, c'est tout simplement une étape où vous venez présenter votre opinion directement à la Commission. À ce moment-là, le promoteur n'est pas là, ni les personnes-ressources.

200

Ça peut être un mémoire mais ça peut être aussi verbal. Ce qui est important, c'est de s'inscrire au préalable pour qu'on puisse vous réserver suffisamment de temps pour votre présentation.

205

210

215

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
CITOYENS DU VILLAGE DE SAINT-LÉANDRE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

220

Alors nous en sommes rendus à la présentation des motifs des requêtes.

Nous allons d'abord entendre la représentante des citoyens du village de Saint-Léandre, madame Pierre Bernier.

225

PAR Mme PIERRE BERNIER:

Bonjour. À Saint-Léandre, nous avons fait signer une pétition. Cent pour cent (100 %) ont voté contre les éoliennes dans le village.

230

Est-ce possible d'éliminer totalement les éoliennes situées à moins d'un kilomètre (1 km) de la zone d'habitation à l'intérieur du village de Saint-Léandre? On a trente-deux (32) lots intramunicipaux, pourquoi ne pas les installer là?

235

Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui pourrait me répondre là-dessus?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est le sujet de votre requête...

240

PAR Mme PIERRE BERNIER:

C'est qu'on ne veut pas d'éoliennes dans le village de Saint-Léandre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

245

Alors on va – est-ce que vous avez d'autres éléments concernant votre requête...

PAR Mme PIERRE BERNIER:

250

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

255

... ou c'est l'élément principal?

PAR Mme PIERRE BERNIER:

C'est l'élément principal puis j'en ai un autre, aussi.

260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR Mme PIERRE BERNIER:

265

Vous savez qu'on n'est pas capable d'avoir aucun terrain pour bâtir nous autres, parce que la CPTAQ nous donne pas le droit de bâtir en dehors d'un kilomètre (1 km).

270

Pourquoi les éoliennes sont construites, qui prennent la grandeur de deux (2) ou trois (3) maisons. Eux autres, ils ont tous les droits puis nous autres, on n'a pas le droit d'avoir un terrain pour bâtir. J'aimerais aussi avoir une réponse là-dessus.

275

Puis ensuite aussi, les éoliennes installées à trois cent cinquante mètres (350 m), trop proche des maisons pour la grosseur qu'elles ont. On en a à cinq cent mètres (500 m) puis elles dérangent le monde. Pourquoi ne pas les éloigner?

C'est beau?

280

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est beau. Merci.

285

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

290

Nous invitons maintenant le représentant de la municipalité de Saint-Léandre.

295

Pendant que vous vous approchez, monsieur Roger Bernier, je vous signale que vous allez pouvoir vous inscrire pour poser des questions tout à l'heure, alors là, c'est simplement pour annoncer pourquoi il y a une audience publique. Par la suite, on va aller chercher des réponses pour vous.

PAR M. ROGER BERNIER:

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

300

Bonsoir.

PAR M. ROGER BERNIER:

305

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, je me présente, je suis maire de Saint-Léandre, mon nom est Roger Bernier.

310

Le conseil de la Municipalité de Saint-Léandre est favorable à l'implantation d'éoliennes sur son territoire mais elle désire faire part au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de certaines de ses inquiétudes concernant le parc éolien de Saint-Ulric et de Saint-Léandre. Le conseil municipal veut s'assurer des mesures qui seront prises par le promoteur pour que ces inquiétudes ne deviennent pas réalité.

315

Les principales préoccupations du conseil sont les suivantes: le démantèlement des éoliennes lorsqu'elles ne seront plus en opération; les effets des éoliennes sur les télécommunications; le suivi environnemental; les distances insuffisantes par rapport aux résidences; le danger potentiel concernant le feu; l'installation des fils souterrains; puis les chemins publics.

320

Cette procédure permettra d'en arriver à une décision afin d'harmoniser et de protéger le territoire dans l'intérêt viable de la population, dans le but d'améliorer les conditions d'existence des communautés touchées par l'implantation des parcs éoliens.

325

Merci de votre attention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

330

Merci monsieur Bernier.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

PAR LA PRÉSIDENTE:

335

Nous invitons maintenant le représentant du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

PAR M. STEEVE GENDRON:

340

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

345

Vous pouvez vous présenter?

PAR M. STEEVE GENDRON:

350

Steeve Gendron. Je vais faire la lecture de la lettre.

355

"Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent suit avec intérêt les projets de développement de parcs éoliens dans la région dont celui prévu à Saint-Ulric, à Saint-Léandre et à Saint-Damase, ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

360

"Le conseil de l'environnement est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 qui est supporté financièrement par une subvention statutaire accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

365

"Sa mission essentielle consiste à favoriser la concertation régionale en matière de protection environnementale et de faire la promotion du développement durable. Les principaux dossiers du CREBSL touchent les thèmes de la forêt, de l'agriculture, de la gestion de l'eau, des matières résiduelles et de l'énergie.

370

"Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs, le conseil de l'environnement estime qu'il existe d'importantes lacunes quant aux connaissances des impacts environnementaux que ce projet de parc éolien risque d'entraîner. À ce titre, notons entre autres notre connaissance encore très fragmentaire de l'avifaune et des corridors de migration d'oiseaux.

375

"De plus, dans un contexte où d'autres parcs éoliens sont déjà en opération ou projetés dans ces municipalités et les municipalités proches, il serait approprié que ce projet soit évalué en fonction d'un plan d'ensemble et que les critères de sélection pour sa réalisation et sa viabilité intègrent les aspects environnementaux et socio-économiques plutôt que le seul aspect tarifaire. Cela d'autant plus que nous appréhendons plusieurs impacts qui découleront directement de cette nouvelle production sur le territoire, impacts qui pourraient s'avérer en contradiction avec les principes du développement durable.

380

"Le conseil de l'environnement déplore le manque de vision d'ensemble dans le développement de cette filière d'énergie et il a émis des recommandations lors des audiences du BAPE concernant l'aménagement d'un parc éolien de Baie-des-Sables. Le conseil de l'environnement recommandait que soit institué un BAPE générique sur la base d'une proposition gouvernementale définissant un cadre de développement éolien, cela afin

385 d'informer et de recueillir les recommandations des instances municipales, de la population et des acteurs concernés, par le biais d'une tournée en régions.

"Nous demandons qu'un document de consultation présentant les résultats d'une étude d'impact régionale ou panrégionale vienne éclairer le milieu sur les enjeux, les retombées et les
390 conséquences de l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

"Sur ce point, notons qu'à la lumière d'une étude récente du Groupe éolien de l'UQAR, "Causes et conséquences du vieillissement prématuré des éoliennes au Canada", l'importance de prévoir et de bien définir les externalités des projets éoliens apparaît clairement. À défaut de
395 quoi, il incombera à la société de composer avec les externalités de ces projets et cela d'autant plus pour les MRC, les municipalités et les propriétaires fonciers qui sont visés par des projets de parcs.

"Ces demandes sont demeurées sans suite ainsi que plusieurs avis importants émis par
400 des commissions d'enquête du BAPE portant sur des projets éoliens.

"Il nous apparaît opportun de citer cet extrait du rapport 217:

"La Commission est d'avis qu'il n'est pas suffisant de faire une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères pour chaque projet, comme le demandent le ministère des
405 Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il faut regarder la capacité d'intégration de la région où les éoliennes s'insèrent et évaluer l'impact cumulatif de ces dernières. À cet égard, il serait important que la localisation des projets à venir au Québec soit examinée dans son ensemble."

"Au plan de la biodiversité, la Commission dans le rapport 190 était d'avis, en ce qui concerne les impacts sur l'avifaune, que:

"L'acquisition de connaissance liée aux corridors de migration est complexe et nécessite
415 une expertise particulière, du temps et la mise à contribution de ressources significatives."

"Elle énonçait que:

"Cette connaissance est essentielle à une évaluation adéquate des impacts sur
420 l'environnement des projets de parcs d'éoliennes et à leur aménagement optimal."

"De même dans le rapport 217, la Commission émettait à nouveau un avis ferme dans ce sens:

"La Commission est d'avis qu'une caractérisation plus globale des voies migratoires de
425 l'avifaune et des chiroptères s'impose pour l'ensemble de la péninsule gaspésienne afin d'orienter le choix de l'emplacement des parcs de même que la disposition des éoliennes à

l'intérieur de chacun de ces parcs. Cette caractérisation devrait être faite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en collaboration avec Environnement Canada."

430

"Nous constatons que l'ensemble de ces recommandations, que nous jugeons essentielles, sont demeurées sans suite après avoir pris connaissance de l'étude d'impact du promoteur et pour ces motifs, le conseil de l'environnement vous adresse formellement cette demande d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre.

435

"C'est dans un souci d'assurer un développement durable à la région d'abord, et ensuite, à la production éolienne, que le conseil de l'environnement considère que le processus décisionnel profiterait d'une analyse plus globale des composantes économique, environnementale et sociale du projet de Saint-Ulric et Saint-Léandre."

440

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

445

Merci monsieur Gendron.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons la représentante de la Municipalité de Saint-Ulric.

455

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Mon nom est Pierre Thibodeau. Donc je m'excuse au nom de madame Éva Robichaud qui ne peut pas être ici ce soir, pour des raisons importantes.

460

Donc la requête de la municipalité, je savais pas trop trop quelle tournure c'était pour prendre tantôt, je vois qu'il y a des gens qui lisent des textes, je pense que je vais y aller plutôt...

465

PAR LA PRÉSIDENTE:

À votre guise!

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

470

...en improvisation.

475

Dans un premier temps donc, il est évident que la municipalité de Saint-Ulric dans l'ensemble est d'accord avec le projet proposé par le promoteur Northland Power et ce qu'on va discuter dans les prochains jours, ça va être plutôt des modalités d'aménagement, d'accommodation de ce projet-là. À moins que des contestations vraiment importantes surgissent, il reste que dans l'ensemble, pour la municipalité de Saint-Ulric, le projet nous paraît acceptable.

480

Il en demeure pas moins quand même qu'on a demandé des audiences publiques pour un certain nombre de choses. Je vais essayer d'y aller dans l'ensemble parce qu'en fait, la demande qu'on avait faite à ce moment-là était plutôt restreinte et je vais éviter les répétitions par rapport aux gens qui se sont présentés auparavant, à travers la municipalité de Saint-Léandre, où grosso modo, on partageait les mêmes inquiétudes.

485

Bon, la première des choses, ce qui devient important, c'est la santé de la population. Tout projet de développement de ce type-là ne doit pas compromettre et doit garantir la santé de la population; ça, c'est absolument important. Ça, ça veut dire des choses.

490

D'abord la question par exemple de la vie à proximité des éoliennes, donc la question qu'on pose, la problématique par exemple de la distance critique entre les éoliennes compte tenu de leur hauteur, ça, ça devient absolument important puisque ça peut avoir des nuisances sur le plan visuel graves, compte tenu par exemple qu'on altère de façon irréversible le paysage, d'une part, et d'autre part aussi, dans certains cas, il pourrait y avoir des nuisances par les effets sonores, donc qui peuvent altérer le système nerveux, etc.

495

500

Donc là, il est évident que tous les gens qui vivent, on a déjà des expériences de vie à proximité des parcs éoliens, c'est peut-être la différence de cette commission-ci par rapport à d'autres commissions où les parcs éoliens étaient des choses qui s'en venaient alors qu'ici, on a déjà une première expérience de cohabitation avec les parcs éoliens.

505

Donc la question de la santé m'apparaît importante. Je pense que le promoteur va comprendre comme ça que certaines éoliennes, à un moment donné, pourraient en tout cas être critiques. Nous en avons identifié un certain nombre, on pourra les repérer, si c'est pas l'ensemble du parc, c'est quelques éoliennes qui nous apparaissent davantage plus sensibles que d'autres. Là-dessus, je constate qu'il y a des citoyens de Saint-Léandre également qui vont dans le même sens.

510

L'autre chose, évidemment, la question économique. Donc la santé, ensuite de ça l'économie. Bon, on n'est pas sans se poser la question, par exemple, des effets cumulatifs, par exemple, des parcs éoliens par rapport à l'industrie touristique. Tout le monde se pose des

515 questions par exemple à savoir, est-ce que les distances par exemple qu'on a permis, à savoir sept cent mètres (700 m) de la route 132, est-ce que par rapport à une région touristique, est-ce que ces distances-là sont vraiment encore acceptables, compte tenu de la hauteur des tours, compte tenu d'aussi leur modèle d'aménagement.

520 Donc là, il est évident qu'il faudrait pas se ramasser dans une situation où une région, tout à coup, devient comme honnie du Québec parce qu'à un moment donné on dit, quand on part par exemple, à partir de La Mitis, quand on rentre de La Mitis, qu'on s'en vient vers Matane, il y a comme une zone grise qui devient, sur le plan paysager, absolument inintéressante. C'est évident qu'à ce moment-là, il faudrait pas compromettre l'industrie touristique.

525 Dans ce cas-ci, on a un promoteur qui est de bonne foi, qui nous présente quelque chose. Mais là, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut regarder, le BAPE doit être informé de ça, c'est l'ensemble. Ce sont les effets cumulatifs de plusieurs parcs qui cohabitent, compte tenu qu'il y en a un déjà à Baie-des-Sables, qu'il y a celui-ci, Saint-Ulric-Saint-Léandre, Axor est là actuellement, et même Axor nous a annoncé un second parc.

530 Donc là, à ce moment-là, je pense que c'est pas du tout exagéré que de poser la question des effets cumulatifs, et de poser la question, qui va s'intéresser aux effets cumulatifs, qui va vraiment les étudier.

535 Donc ça, sur le plan économique, là, ça a un impact. Autant il y a des retombées intéressantes pour les municipalités, compte tenu des accords que nous avons faites avec le promoteur, parce que les municipalités, quand même le promoteur a été vraiment de bonne foi, on a signé des accords avec lui sur un certain nombre de choses, mais il demeure quand même que ça, c'est un gros point d'interrogation. Je pense, en tout cas, moi, j'aimerais avoir l'expertise là-dessus.

540 Puis le troisième point, donc j'ai parlé de la santé de la population, j'ai parlé de l'économie, le troisième point, c'est la question de l'aménagement final du parc.

545 C'est-à-dire qu'une fois, le promoteur propose cent quarante (140) éoliennes avec une marge de manœuvre qui était tout à fait intéressante, il n'en demeure pas moins qu'à un moment donné, il va falloir qu'on voie, au fur et à mesure que le projet va avancer, qu'est-ce que ça va donner comme résultat final, OK. Donc des simulations de ce parc-là autres que photographiques pourraient être demandées. On pense par exemple, entre autres, à des effets 3-D, là, des simulations qui vont vraiment nous donner une idée de l'ensemble des parcs, en tenant compte également aussi de d'autres facteurs.

550 À l'effet que là, on sait très bien, on le sait, c'est une surprise pour personne, deux (2) types d'éoliennes vont cohabiter, des éoliennes de hauteur de cinquante-cinq mètres (55 m), des éoliennes de quatre-vingts mètres (80 m). Donc là, en termes d'intégration architecturale au paysage, là, il va falloir qu'on commence à en tenir compte.

555 Donc grosso modo, voilà ce qui faisait peut-être l'objet de la requête de la municipalité de Saint-Ulric.

 C'est des questions de discussion, on en est conscient. On ne remet pas en question le projet mais on veut discuter certains aspects du projet, compte tenu que tout le monde est en
560 train, d'après ce que je vois, de faire ses devoirs.

 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

565

 Merci.

570

LES RÉSIDENTS DU LAC MALFAIT

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Nous invitons maintenant les représentants des résidents du lac Malfait.

575

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

 Bonsoir madame la Présidente et tous les gens présents ici ce soir.

580

 Donc nous représentons, c'est ça, les résidents du lac Malfait, nous sommes trois (3) ici à la table qui allons parler à tour de rôle. On avait fait chacun une demande écrite d'audience publique, maintenant nous avons refait un texte refondu, finalement, qui regroupe l'ensemble des préoccupations des résidents du lac Malfait.

585

 Alors donc présentons-nous. Moi, c'est Jean-Claude Bouchard.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

 Suzelle Beaulieu.

590

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

 Jean-Guy Kirouac.

595

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

 Alors donc allons-y, finalement, avec la lecture du texte.

600 Motifs de la demande d'audience publique. Est-ce qu'on m'entend bien, est-ce que je suis trop près ou trop loin, je suis pas familier avec ces bidules-là. Ça va?

605 Intérêt des requérants! Le présent document regroupe les motifs d'audience publique des requérants qui ont en commun de résider au lac Malfait et au lac aux Canards, rang 10 de Saint-Léandre. C'est donc comme résidents de Saint-Léandre et comme citoyens de la MRC de Matane que nous faisons cette intervention.

610 Pour vous situer, mentionnons que des chalets ont été construits sur les rives du lac depuis les années 1930, et que plusieurs de ces bâtiments ont été soigneusement transmis de génération en génération. Ainsi nous en sommes à la troisième génération de résidents qui sont en amour avec ce coin de pays magnifique.

615 Or, selon la documentation présentée et reçue, le promoteur Northland Power inc. projette d'installer quelque vingt-huit (28) éoliennes autour des lacs et dont certaines à moins de zéro virgule huit kilomètre (0,8 km) ou huit cents mètres (800 m) d'une résidence. Nous sommes donc interpellés par cette menace à l'intégrité du lieu et présentons les motifs de préoccupations suivants.

620 Alors il y en a plusieurs, nous en avons défini neuf (9). Alors le premier est donc: dégradation d'un milieu naturel remarquable.

625 Nous aimerions d'abord vous décrire brièvement ce qui constitue le milieu naturel du lac Malfait. C'est d'abord le lac Malfait lui-même qui, par sa forme irrégulière, présente de multiples baies où se logent les treize (13) chalets de ses résidents. Et c'est aussi le lac aux Canards où l'on accède par une passe et où se trouve la décharge qui donne naissance à la rivière Petchedetz, un affluent de la rivière Matane.

630 On retrouve aussi à proximité le grand lac Petchedetz. Mais ce milieu naturel est aussi constitué des montagnes et collines qui entourent ces lacs; on en dénombre plus d'une douzaine à leur pourtour immédiat, ce qui en fait un site remarquable par son panorama enchanteur.

635 Le secteur du lac Malfait présente aussi la particularité d'être remarquablement préservé et sauvage; ainsi, de quelque point que ce soit des lacs, on ne voit aucune trace d'activités humaines, si ce n'est les chalets dispersés dans la nature. Ce site sauvage constitue donc, en toutes saisons, un endroit de villégiature et de pratique d'activités sportives extraordinaire, autant pour ses résidents que pour le public qui peut aller y pêcher en utilisant les installations de débarcadère aménagées par l'Association des pêcheurs et chasseurs de Matane.

640 Tous ceux qui sont allés au lac Malfait ont été charmés par la beauté du site, son caractère sauvage et le calme de la grande nature qui y règne.

645 Mais voici maintenant que ce milieu naturel extraordinaire est menacé par le projet d'implanter vingt-huit (28) éoliennes sur son pourtour. La seule présence de grandes structures artificielles visibles des lacs va rompre le charme de ce lieu de grande quiétude et de nature et le dégrader pour longtemps, ce que nous trouvons inacceptable.

650 Nos préoccupations sont d'autant plus grandes qu'à part une mention à la page 14 de l'étude d'impact, comme lieu possédant un potentiel pour le développement de la villégiature, le site du lac Malfait n'a pas été évalué en tant qu'unité de paysage lacustre et, en quelque sorte, a été ignoré.

Maintenant Jean-Guy va faire la suite de la lecture.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

655 Le deuxième point maintenant, l'impact visuel.

660 Les éoliennes qui seraient implantées près du lac Malfait seront nécessairement visibles puisque juchées sur des collines environnantes et parce que le lac constitue un lieu ouvert où porte la vue, d'autant plus que celui-ci, par sa forme irrégulière, présente des axes de vision dans plusieurs directions.

665 Les éoliennes prévues, de type General Electric un point cinq mégawatt (1,5MW) sont énormes; avec leur tour de quatre-vingts mètres (80 m) ou deux cent soixante-deux pieds (262 pi) et leur rotor de quatre-vingt-deux mètres point cinq (82,5 m) ou deux cent soixante-dix pieds (270 pi), pour une hauteur totale de cent vingt et un point cinq mètres (121,5 m) ou à peu près quatre cents pieds (400 pi), elles sont ainsi beaucoup plus grosses que celles existantes du parc Le Nordais qui font soixante-dix-sept point cinq mètres (77,5 m) ou deux cent cinquante-quatre pieds (254 pi) de hauteur. Goliath et David.

670 Imaginons-les érigées sur ces collines qui constituent le milieu naturel du lac Malfait et qui culminent à soixante-seize mètres (76 m) ou deux cent cinquante pieds (250 pi) au-dessus du niveau de l'eau. Ces gigantesques structures d'acier et de composites vont littéralement écraser ces pauvres collines boisées, changeant radicalement l'échelle du paysage tout en détruisant le caractère naturel du lieu.

675 L'aménagement des voies d'accès et des aires d'implantation vont aussi détruire de façon irrémédiable la topographie de la ligne de crête des collines où seraient implantées ces structures car, bien que les cartes topographiques présentent des surfaces relativement homogènes avec leurs courbes de niveaux, la réalité sur le terrain est tout autre avec des surfaces le plus souvent irrégulières. On les a marchées.

680 Impact sonore! L'impact sonore des éoliennes serait désastreux dans ce lieu de calme et de quiétude. Les résultats des mesures de bruit en des points situés près du lac Malfait font

685 état de lectures jusqu'à vingt-deux décibels (22 dBA), page 212 du rapport d'impact, et les
commentaires d'analyse font état d'un seuil inférieur des appareils de mesure utilisés qui est de
l'ordre de dix-sept décibels (17 dBA), et du fait qu'il est possible que le niveau sonore à certains
endroits et à certaines occasions ait été plus faible que les valeurs indiquées au tableau 8.74 de
la page 213.

690 On voit donc que la zone concernée possède de très bas niveaux de lecture à la limite
des appareils, situation explicable par le fait qu'il s'agit d'un lieu de villégiature situé au bout
d'une route en cul-de-sac, environné d'un milieu naturel sauvage à bonne distance des activités
agricoles et humaines. Les attentes des résidents et des utilisateurs du site sont donc grandes
en termes d'ambiance sonore, puisqu'ils désirent s'éloigner du bruit de fond normal.

695 Or, l'étude d'impact prévoit un niveau sonore généré par les éoliennes beaucoup plus
élevé que le bruit naturel, ce qui laisse entendre que ce bruit sera clairement entendu et
deviendra vite intolérable. En outre, quant au niveau du bruit généré perçu, soulignons que la
documentation déposée est contradictoire sur le sujet.

700 Les experts ne s'entendent pas sur l'ajustement à apporter entre cinq (5 dBA) et quinze
décibels (15 dBA) à la lecture des instruments dans un site où le niveau sonore ambiant est très
faible.

705 D'autre part, la figure 8.17 annexée au rapport principal indique un niveau sonore
projeté de trente-cinq (35 dBA) à trente-neuf décibels (39 dBA) pour les éoliennes moins
rapprochées et moins nombreuses que sur la figure 8.4 de l'addenda de janvier 2006, qui
compte pourtant six (6) éoliennes de plus dont certaines sont à environ huit cents mètres
(800 m) des résidences.

710 Cette dernière figure indique de façon surprenante que le niveau sonore aurait baissé à
un niveau se situant entre trente (30 dBA) et trente-quatre décibels (34 dBA).

715 Aussi d'autres facteurs sont susceptibles d'amplifier le niveau sonore généré par ces
installations, en particulier l'effet d'échos multiples produits par la réverbération du son sur les
nombreuses collines qui bordent ce lac, ceci sans compter que sur un plan d'eau, le son ne
rencontre aucune barrière et se propage ainsi beaucoup plus facilement. L'étude est
silencieuse sur ces phénomènes particuliers.

720 Enfin, soulignons que les cartes de niveau sonore projeté sont théoriques et ne tiennent
pas compte des situations où la machine fait défaut ou présente des problèmes de
fonctionnement, ce qui se traduit par un bruit plus fort.

725 Pour toutes ces raisons nous pensons que ces éoliennes n'ont pas leur place dans
l'environnement du lac Malfait.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

730 Perte de jouissance et santé mentale. Il est évident que la présence d'éoliennes dans l'environnement du lac amènerait une perte de jouissance de la part des résidents, des visiteurs et des pêcheurs venus s'y récréer et s'y reposer. Le site ne serait plus ce qu'il était, soit un havre de beauté naturelle préservé et un lieu de calme et de quiétude.

735 Actuellement on se sent à plus de deux cents kilomètres (200 km) dans le bois, et on se retrouverait en pleine autoroute!

740 D'autre part, le bruit généré par les éoliennes, et qui serait fréquemment bien au-delà du niveau de bruit moyen du site, présente un risque pour la santé mentale, particulièrement à cause des sons de basse fréquence générés par les pales. Ainsi, l'Organisation mondiale de la santé note que les bruits de basse fréquence peuvent déranger le repos et le sommeil, même à des niveaux de pression acoustique faibles et avoir incidemment des conséquences sur le fonctionnement global des individus, leur capacité de concentration, augmenter leur anxiété et rendre encore plus vulnérables à la dépression et autres maladies mentales les gens déjà à risque.

745 Le promoteur a-t-il pris en considération ces données, compte tenu du très faible niveau de bruit ambiant du lac Malfait, particulièrement la nuit?

750 Impact sur la faune et la flore. Le rapport d'étude principal ainsi que son addenda sont silencieux sur les familles de huardes qui habitent les lacs Malfait, aux Canards et Petchedetz pendant tout l'été. Ces oiseaux migrateurs, qui font le charme des nos lacs québécois grâce à leurs cris caractéristiques remarquables, risquent de disparaître de ce secteur en raison des difficultés qu'ils rencontreront à l'avenir pour s'envoler.

755 Ces oiseaux très lourds ont en effet besoin de beaucoup d'espace pour s'envoler. Nous avons observé qu'ils prennent souvent leur envol à partir de l'est du lac en direction de l'ouest, probablement en raison des vents dominants qui proviennent de cette direction. Les cinq (5) éoliennes projetées à l'ouest du lac Malfait risquent fort de se trouver dans la ligne de vol des huardes et, en particulier, des plus jeunes qui, au mois d'août, apprennent à voler.

760 Les éoliennes auront aussi un impact certain sur la vie quotidienne des orignaux, un sujet qui n'a pas été étudié scientifiquement par les promoteurs.

765 Mentionnons aussi qu'aucune étude d'impact sur la biodiversité n'a été réalisée, en dépit du fait que la région fait partie d'une zone particulièrement riche au niveau faunique.

Enfin, l'aménagement des chemins d'accès et des sites d'implantation d'éoliennes de plus de quatre mille deux cents mètres carrés (4200 m²) ou quarante-cinq mille deux cents

770 pieds carrés (45 200 pi²) chacun va détruire une partie des forêts de feuillus centenaires, érablières à bouleau jaune, qui couvrent les sommets.

775 Vieillessement des éoliennes. Nous sommes également préoccupés par la problématique du vieillissement prématuré des éoliennes qui doivent opérer dans le climat rigoureux qui est le nôtre. Ainsi, si les éoliennes sont potentiellement plus productives grâce à des vents puissants et des températures froides qui augmentent leur force, la mécanique, elle, vieillit davantage, d'où des durées de vie réduites et des frais d'entretien et de réparation élevés. Voir à ce propos la publication récente de monsieur Jean-Louis Chaumel, du Groupe éolien de l'UQAR.

780 On peut craindre que l'entretien soit négligé, particulièrement en fin de période de contrat, d'où un risque d'aspect visuel dégradé et un niveau de bruit potentiellement plus élevé, à moins que les machines ne soient immobilisées et présentent alors le désolant spectacle d'un champ d'éoliennes rouillées et moribondes.

785 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

790 Septième élément, la perte de valeur marchande des propriétés. L'implantation d'éoliennes autour du lac Malfait ne peut qu'avoir un effet négatif sur la valeur marchande des propriétés de ce site de villégiature, d'autant plus que la valeur est en bonne partie fondée sur la qualité exceptionnelle du site. Cet impact a été complètement occulté par le consultant du promoteur.

795 Il est en effet plus que probable qu'un acheteur éventuel en présence de deux (2) chalets identiques, dont le premier serait situé dans un environnement peuplé d'éoliennes, paiera moins cher comparativement à un même chalet situé dans un environnement où le paysage aurait conservé son aspect naturel.

800 Cette perte de valeur, quoique difficile à estimer, n'en est pas moins tangible et va causer préjudice tant aux propriétaires qu'à la municipalité. Cette problématique a d'ailleurs été soulevée par monsieur Roger Cyr, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dans une lettre qu'il adressait à monsieur Denis Talbot du Service des projets en milieu terrestre de votre ministère, le 11 octobre 2005. Cette lettre a fait partie du "Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes" déposé au BAPE, et n'a reçu aucun écho.

805 Les effets cumulatifs des parcs d'éoliennes. Le bilan global, c'est le huitième élément, le bilan global et la description des impacts cumulatifs qui figurent à la fin du rapport principal et de son addenda font mention du parc existant Le Nordais de cinquante-sept (57) éoliennes et du projet voisin de Baie-des-Sables de soixante-treize (73) éoliennes qui, avec les cent (100) éoliennes prévues au présent projet, donnent un total de deux cent trente (230) éoliennes. Le

810

consultant du promoteur juge alors les impacts cumulatifs généralement faibles en mentionnant, au sujet de la qualité du paysage que:

815 "Il demeure toutefois difficile de statuer sur la valeur positive ou négative du cumul régional des éoliennes, cela étant très variable d'un individu à l'autre."

820 Mais il nous faut souligner que sur les cartes d'implantation du promoteur ne figurent même pas les cinquante-sept (57) éoliennes du parc Le Nordais. Comment alors se faire une idée du cumul?

825 D'autre part, s'est depuis ajouté le projet Axor qui vise à installer à Saint-Ulric cinquante (50) à soixante (60) éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW) supplémentaires afin d'augmenter la puissance du parc Le Nordais; ce qui fait maintenant un total de près de deux cent quatre-vingt-dix (290) éoliennes. L'addition de ces projets laisse songeur.

830 Bien sûr, il y a l'économie qui s'en trouve gagnante même si on parle ici de court terme, mais il y a aussi le paysage régional. Quelle est la capacité d'une unité territoriale donnée à recevoir une telle quantité de machines gigantesques sans saturer son paysage? Il n'y a même pas de plan d'ensemble pour se faire une idée ou, s'il y en a un, le public n'y a pas accès. De quelle sorte de consultation parle-t-on? Ce plan d'ensemble est indispensable et il doit être diffusé et discuté.

835 Les auteurs de l'étude répètent à plusieurs reprises que la perception des éoliennes par les touristes est positive. On juge alors sur le passé où le nombre d'éoliennes était limité. Dans l'avenir, avec tous les projets réalisés, projetés et annoncés, il est fort probable que la perception des touristes va changer.

840 À notre avis, s'il y a présence d'éoliennes un peu partout sur le territoire, cela ressemble à de la pollution. Qu'advient-il alors de l'industrie touristique?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

845 Passons maintenant au neuvième point qui est effet d'entraînement. Nous sommes inquiets de l'effet d'entraînement que peut générer la mise en place du parc éolien projeté

En effet, à plusieurs reprises dans le rapport principal du consultant, on peut lire que le parc projeté ne pourra que marginalement affecter le paysage environnant puisque ce même paysage est déjà dénaturé par le parc voisin déjà existant, en l'occurrence Le Nordais.

850 Ce raisonnement, s'il est appliqué à l'environnement du lac Malfait, nous porte à croire que si quelques éoliennes seulement étaient implantées au lac Malfait, plus rien n'empêcherait l'implantation plus tard d'une multitude d'autres éoliennes au pourtour du lac puisque le

paysage aurait déjà été dénaturé. Et ce n'est pas l'absence de plan d'ensemble des projets de parcs éoliens qui nous rassure.

855

Maintenant conclusion! Dans cette démarche de défense du lac Malfait, nous tenons à préciser que nous ne sommes pas systématiquement opposés au développement de l'énergie éolienne, mais pas dans la forme présenté par le promoteur.

860

Nous considérons en outre qu'il est inapproprié d'implanter des éoliennes dans le secteur du lac Malfait; il faut continuer de préserver ce site naturel enchanteur au bénéfice des utilisateurs actuels et des générations futures.

865

Nous considérons également qu'il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble du développement des projets éoliens et de veiller à ne pas saturer le paysage afin d'éviter de dégrader ce qui est probablement notre plus grande richesse. À ce sujet, la série d'annonces successives de projets éoliens, sans présentation d'ensemble, nous apparaît très préoccupante.

870

Le regroupement des résidents du lac Malfait. Merci de votre écoute.

PAR LA PRÉSIDENTE:

875

Alors c'était le cinquième regroupement des requérants.

PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR

880

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous allons maintenant entendre la présentation du promoteur, nous invitons monsieur Pergat de bien vouloir présenter son équipe, s'il vous plaît.

885

PAR M. VICTOR PERGAT:

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, ce soir, dans notre équipe, on a plusieurs représentants de compagnies qui travaillent avec nous.

890

Commençons avec monsieur Robert Demers, qui vient de SNC et David Cheung Atkinson qui vient de Northland Power; et puis on a des ressources, derrière nous, qui vont répondre aux questions aussi, c'est des compagnies qui ont travaillé dans la région, ça fait deux (2) ans, deux ans et demi (2 ½). Alors je pense que vous avez toute l'opportunité de leur parler et de les voir.

895

900 Avant que je demande à monsieur Robert Demers de faire la présentation officielle, je voulais vous dire qu'en principe, Northland Power est un promoteur qui travaille non seulement à Ontario, Québec, mais en Colombie-Britannique, en Alberta, Manitoba et en Europe. Et on a des éoliennes en Europe, en Allemagne. Alors on a des expériences non seulement canadiennes mais internationales.

905 Toujours, dans toute notre approche, on veut travailler avec les gens locaux pour assurer qu'on va être parmi vous pour vingt (20) ans, vingt-cinq (25) ans, cinquante (50) ans des bons citoyens. Alors pour ça, toute notre approche, on a suivi toutes les règles, toutes les réglementations, toutes les demandes de la municipalité, la MRC. On a fait plusieurs rencontres officielles, des séances d'information, pour assurer qu'on comprend bien toutes les règles et on va travailler dans les règles. Alors notre projet suit tous les besoins dans la région.

910 Aussi, on a pris la décision de regarder plus qu'une centaine de sites, parce qu'on a besoin pour le projet cent (100) sites, mais on va regarder cent quarante (140) sites dans la région, pour être sûr que si pendant le processus, il y a des changements pour des raisons spécifiques, on peut accommoder les gens de la région.

915 Alors avec ça, je peux vous dire qu'on va continuer de travailler dans cet esprit, mais avant que je veux continuer à répondre à des questions spécifiques, j'aimerais que monsieur Robert Demers fasse une présentation générale sur le côté de l'environnement ici dans la région de Saint-Ulric et Saint-Léandre. Robert!

920 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Alors bonsoir. Je vais vous faire une brève présentation; c'est sûr que dans une durée de quinze-vingt (15-20) minutes, on peut pas passer à travers un projet comme celui-là, donc je vous indique les principaux traits.

925 Premièrement, remarquons que l'étude d'impact a été réalisée avec plusieurs joueurs dont plus particulièrement Activa qui est dans la région désignée de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Activa qui a apporté une expertise complémentaire et une connaissance du territoire qui a été très profitable pour SNC-Lavalin dans ce dossier.

930 Donc vue d'ensemble de Northland Power. C'est une société canadienne qui est établie depuis 1987, a des activités au niveau du Canada, des États-Unis et au niveau international en Europe, des intérêts ou en gestion pour des projets de plus de mille cinq cent mégawatts (1500 MW), plus de un point trois milliard (1,3 G\$) de financement de projets. Ils ont des projets en biomasse, en cogénération et des projets éoliens.

935 On a juste à penser dans la région, projet de Murdochville, projet du mont Miller qui appartient au groupe de Northland Power. Autres projets éoliens qui sont en développement au Canada, autant du côté des Maritimes que du côté de l'Ouest canadien.

940 La première étape environnementale du processus, ça a été d'établir une carte qui
donne, qui délimite les secteurs de restriction, soit pour des considérations environnementales
telles que question d'érablières, telles que des écosystèmes forestiers exceptionnels, aussi
toute une réglementation qui nous provient surtout du règlement de contrôle intérimaire de la
MRC de Matane qui donne des distances à protéger le long des axes routiers, qui donne des
945 distances à protéger de certains centres de villégiature qui sont déjà préidentifiés, de zones
résidentielles, de noyaux urbains et d'un ensemble de propriétés. Donc tout ça a conduit à
élaborer cette carte-là.

Tout ce que vous avez en jaune pâle sur cette carte-là, ce sont des zones de restriction,
c'est-à-dire des secteurs dans lesquels le promoteur ne peut pas implanter d'éoliennes. Et on
950 retrouve ici le plan d'implantation proposé; tous les petits points sont des emplacements
potentiels d'éoliennes avec les traits qui les réunissent qui sont des chemins d'accès.

Comme monsieur Pergat vous a dit tantôt, un point important, c'est que l'étude d'impact
a porté sur au-delà de cent quarante (140) éoliennes, mais en finalité, ça va être un projet qui
955 va se terminer avec cent (100) éoliennes.

Pourquoi quarante (40) éoliennes de plus? C'est pour se donner de la marge de
manœuvre, parce qu'on sait que ce dossier-là va être évolutif jusqu'à l'émission du décret par le
gouvernement du Québec, donc soit à la suite des recommandations du BAPE, soit des
960 recommandations au niveau du ministère de l'Environnement ou de d'autres organismes, font
en sorte qu'on est obligé de déplacer certaines éoliennes, on a une quarantaine d'éoliennes en
surplus, additionnelles, qui sont là pour ça.

Par contre, l'étude d'impact a été traitée comme si on avait un projet de cent quarante
965 (140) éoliennes. Donc l'étude d'impact surestime l'ensemble des impacts d'une quarantaine de
pour cent (40 %). Donc c'est quand même un élément important à signaler.

Donc ici, on a une photo aérienne qui a été agrandie sur laquelle on retrouve les points
jaunes, les emplacements prévus avec les lignes rouges qui sont les chemins. Durant la pause
970 santé, vous allez pouvoir consulter sur le mur à ma droite et à votre gauche, la même carte est
là, avec l'emplacement des éoliennes et des chemins d'accès, donc les gens pourront aller la
consulter et voir exactement où est-ce qu'ils sont localisés par rapport au projet comme tel.

Description du projet! C'est un projet dont on estime deux cents (200) emplois en phase
975 de construction. Ça comprend des chemins d'accès. Les chemins d'accès respectent les
exigences du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC, donc on parle d'une emprise de
douze mètres (12 m) pour les travaux qui va être ramenée à sept point cinq mètres (7,5 m) en
milieu agricole ou à dix mètres (10 m) en milieu forestier lorsqu'on va tomber en phase
opération, en phase exploitation. Ça comprend cinquante-sept kilomètres (57 km) de chemins
980 à construire dont dix-huit kilomètres (18 km) de chemins à améliorer pour un total de soixante-
quinze kilomètres (75 km) de route.

Préparation des surfaces de travail! On parle d'une surface de travail de quatre mille deux cents mètres carrés (4200 m²). Ça, c'est la surface qui est requise en phase construction. On a besoin de beaucoup plus grand parce qu'il faut penser qu'on travaille avec des infrastructures qui sont quand même imposantes, donc qui nécessitent une grande surface de travail. Mais cette surface de travail là va être ramenée à une dimension beaucoup plus réduite comme je vais vous le présenter tantôt.

Il y a un socle de béton, socle de béton qui sert à l'ancrage des éoliennes comme telles. Ce socle de béton là peut avoir différentes formes selon qu'on se trouve en milieu où le substrat est rocheux ou on se retrouve dans un milieu où le substrat est granulaire ou avec une capacité portante moindre.

Et il y a le transport des composantes. C'est des structures qui sont imposantes, ce transport-là sur le réseau routier exige une attention particulière. Il y a tout un encadrement qui se fait et je vais revenir tantôt avec des points un peu plus particuliers sur ce sujet.

Ça comprend aussi le montage des éoliennes, donc l'assemblage sur le terrain des éoliennes, l'ancrage des tours à la fondation, mise en place de la nacelle sur le dessus avec le rotor qui comprend les trois (3) pales.

Il y a des lignes électriques enfouies sur une distance de soixante-quinze kilomètres (75 km) qui correspond à la longueur des chemins soit à construire ou soit à améliorer.

Un poste élévateur qui relève le courant de trente-quatre point cinq kilovolts (34,5 kV), c'est le voltage qui sort du parc éolien, qui se rend à ce poste-là et le poste relève ce courant-là pour pouvoir le rendre accessible au réseau d'Hydro-Québec. Trente-quatre point cinq (34,5 kV), pour vous donner une idée de la puissance ou du voltage de cette ligne-là, les lignes normalement qui empruntent les zones résidentielles qui servent à alimenter les fermes, qui servent à alimenter les maisons, on parle normalement d'un réseau qui est à vingt-cinq (25) kV. C'est très différent des lignes, là, de cent soixante (160 kV), deux cent trente (230 kV), trois cent soixante (360) kV, et dans certains cas, les grosses lignes d'Hydro-Québec sont à sept cent trente-cinq (735) kV.

On parle d'un déboisement qui représente environ un quart de un pour cent (0,25 %) de la zone d'étude, donc on parle d'un déboisement global pour les chemins, pour les aires de travail, d'environ cent hectares (100 ha).

Ici, on voit la surface requise pour la partie construction. Donc on a besoin d'un rectangle, si vous voulez, de soixante-dix mètres (70 m) par soixante-dix mètres (70 m). On voit ici, dans le centre, la fondation comme telle, les trois (3) sections de tour qui vont être assemblées et qui vont permettre d'élever la structure à quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur.

1025 Ici vous avez la nacelle qui comprend toute la partie mécanique et électrique, qui transforme le vent en énergie électrique. Et vous avez le rotor qui comprend les trois (3) pales assemblées par un moyeu. Donc vous voyez le pourquoi de cette superficie-là, c'est qu'il faut assembler le rotor sur place avant de pouvoir le monter et de l'accrocher à la nacelle, de l'accrocher sur le sommet de l'éolienne.

1030 En phase d'exploitation, donc une fois que le projet est construit, on retrouve ici, vous avez, là, en ombragé la surface qu'on avait besoin pour la construction, ici en vert, on retrouve la surface qui est nécessaire une fois que le projet sera construit, qu'il va être en opération. Donc on parle de sept point cinq mètres (7,5 m) pour les chemins en milieu agricole et dix mètres (10 m) en milieu forestier, c'est la largeur qu'on a besoin. C'est de l'équipement
1035 relativement léger qu'on doit acheminer, qu'on doit conduire sur le terrain, style camionnette, pick-up.

En phase opération, en phase d'exploitation, on parle de sept (7) à neuf (9) employés dont un (1) à trois (3) pour la gestion et l'administration de l'ensemble du parc. Le centre des
1040 opérations serait localisé au niveau du poste élévateur, c'est de là, il y aurait un bureau, si vous voulez, qui servirait à abriter cet ensemble de personnel là pour l'opération du parc.

Le type d'équipement qui va être utilisé, on parle d'équipement General Electric de un point cinq mégawatt (1,5 MW). Ce type d'équipement là, c'est le type d'équipement qui est
1045 retenu pour l'ensemble des projets éoliens du mille mégawatts (1000 MW) qui étaient en relation pour le premier appel d'offres d'Hydro-Québec. Ce sont toutes des machines GE un point cinq mégawatt (1,5 MW). On ne peut pas toucher à ça, le promoteur ne peut pas déroger à ça, ça a été précisé comme tel dans l'appel d'offres.

1050 On parle du rotor qui a un diamètre de quatre-vingt-deux point cinq mètres (82,5 m). Donc le rotor, c'est l'assemblage des trois (3) pales qui donne un diamètre de quatre-vingt-deux point cinq mètres (82,5 m). Ces types d'éoliennes là fonctionnent pour des vents qui varient entre onze (11 km/h) et quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90 km/h).

1055 La hauteur totale, cent vingt et point cinq mètres (121,5 m), c'est au sommet, au-dessus de la tour et au-dessus des pales. Donc tour, quatre-vingts mètres (80 m), plus notre quatre-vingt-deux point cinq (82,5 m), quarante et un point vingt-cinq mètres (41,25 m), on arrive à la hauteur de cent vingt et un point cinq mètres (121,5 m).

1060 La vitesse de rotation des pales, c'est quand même important parce qu'il y a bien des gens qui pensent que c'est ventilateurs ces histoires-là, donc une vitesse de rotation qui varie de neuf (9) à dix-huit (18) tours-minute.

1065 Les principaux enjeux environnementaux, là, généraux qu'on retrouve au niveau du projet éolien! D'abord il y a au niveau de l'économie locale et régionale, pour les phases construction et phase d'exploitation, donc c'est toutes des retombées économiques directes, les

1070 emplois qui sont reliés à ces opérations-là, mais toutes les retombées économiques indirectes aussi, il y a des gens qui vont résider dans le secteur, la restauration va marcher, il y a un paquet de fournisseurs qui fournissent des services, qui fournissent des produits, et qui vont servir à la construction comme telle. Donc ces emplois-là ne sont pas créés, mais c'est des retombées économiques importantes.

1075 Autre enjeu important, environnemental, ce sont les paysages. Donc la présence des éoliennes dans le paysage et leur effet cumulatif. Comme on l'a soulevé tantôt, il y a d'autres projets éoliens qui sont construits. Il y a un autre projet qui est construit dans le secteur, il y a le projet de Baie-des-Sables qui est actuellement en construction, lequel est quand même passablement à l'ouest, il est pas exactement dans le même secteur. Et depuis quelques temps, il y a un projet connu, là, qui est le deuxième projet d'Axor.

1080 Un autre enjeu important, c'est le bruit qui est généré par le fonctionnement des éoliennes. Donc ça, il faut en tenir compte. Il y a des critères gouvernementaux, il y a certaines municipalités qui ont une réglementation dans ce sens-là, qui fait en sorte qu'on a des critères, des chiffres, des valeurs à protéger, à faire attention de ne pas dépasser.

1085 Au niveau de l'utilisation du territoire, ce qui est important dans le secteur, les tours de télécommunication. Les tours de télécommunication, les éoliennes peuvent avoir un effet sur la qualité de la transmission des signaux. Une attention particulière est menée à la réception télévision pour les gens qui sont munis de systèmes conventionnels, style oreilles de lapin ou style antenne sur le toit. Pour ce qui est de la réception des signaux via satellite, il y a aucun problème d'appréhendé, ou par câble, aucun problème appréhendé.

1095 Au niveau télécom, la principale préoccupation, c'est au niveau des systèmes qui sont de point à point, style Telus. Donc pour ces systèmes-là, il faut pas qu'il y ait d'éoliennes qui soient placées entre les deux (2) antennes pour bloquer le signal. Donc il y a eu une étude particulière qui a été faite par une firme spécialisée, qui a permis quand même de déterminer des secteurs, des corridors dans lesquels on ne pouvait pas venir placer d'éoliennes.

1100 Les érablières! Vous avez quand même un secteur dans lequel on retrouve des érablières autant en terres privées qu'en terres publiques. Donc ça, il y a eu une attention particulière qui a été apportée.

Et il y a l'ensemble des sentiers, soit au niveau motoneige, soit au niveau des véhicules tout terrain.

1105 Sécurité publique, circulation sur les routes, circulation sur les routes de camions qui vont servir de matériaux de base, tels que les bétonnières, mais aussi de l'ensemble des composantes qui sont fort impressionnantes.

1110 Milieu visuel! On a considéré les observateurs fixes, donc les gens qui sont localisés dans les municipalités, dans les secteurs de villégiature, au niveau de certains secteurs particuliers au niveau touristique ou zone d'accès touristique. Et il y a aussi des observateurs de façon mobile, donc les gens qui circulent sur les principaux axes routiers, avec une attention particulière sur les routes qui ont une connotation panoramique dans votre secteur, qu'on parle de la route 132 et on parle de la route 195.

1115 Au niveau des oiseaux et des chauves-souris, on considère la perte d'habitat pour la nidification, donc on coupe des arbres dans certains secteurs, c'est sûr qu'à ce moment-là, on constitue une perte d'habitat. Alors au niveau des chauves-souris, autant au niveau des oiseaux, mais c'est en phase de migration, il y a une mortalité qui peut être observée lors du fonctionnement des éoliennes. C'est-à-dire qu'il y a une collision entre les chauves-souris et les oiseaux avec les éoliennes qui cause des mortalités.

1125 Et la grande faune! Dans le secteur, on n'a pas de ravages de chevreuil comme tels, c'est des rassemblements de petits groupes de chevreuils qu'on appelle, dans le jargon, des aires de confinement de chevreuils.

1130 Je vais passer assez vite ici. Au niveau des impacts au niveau du milieu physique, je porte votre attention plus particulièrement au niveau des eaux de surface. Le secteur est traversé par les rivières Matane, Blanche et Tartigou, donc il y a une attention particulière qui a été donnée à ça.

1135 Il y a des impacts faibles au niveau de l'ensemble, pourquoi? C'est que même si on se retrouve en terres privées, nous appliquons, le promoteur applique le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique qui est quand même un règlement qui lie les exploitations forestières et qui fait en sorte de s'assurer d'une bonne qualité, d'une bonne protection de l'environnement au niveau autant des traverses de cours d'eau qu'au niveau du transport des matières en suspension. Il y a tout un système qui est mis en place de façon à avoir des bassins de sédimentation et ainsi de suite. Donc à ce niveau-là, on va arriver avec un bilan d'impact qui est quand même faible. Traversée de cours d'eau, Règlement de normes d'intervention comme j'ai dit.

1145 Il y a pas de prises d'eau potable qui sont touchées par les projets. Il y a eu une attention particulière là-dessus, donc il y a aucune prise d'eau qui va être touchée de façon directe ou indirecte par le projet.

1150 Au niveau biologique, au niveau couvert forestier, il y a un écosystème forestier exceptionnel qui se retrouve dans le secteur de Saint-Damase. Ce secteur-là, il est très bien identifié par le gouvernement, on nous donne les coordonnées plus une bande, une zone tampon, une bande de protection tout le tour de l'écosystème forestier, et dans ces secteurs-là, on ne peut pas faire, il y a aucun travail de permis, autant au niveau implantation d'éoliennes,

construction de chemins, déboisement, aucun travail dans ce secteur-là. Donc ça, ça a été tenu compte.

1155 Il y a aussi des espèces rares ou susceptibles d'être désignées rares qui nous ont été signalées. Ces espèces-là ne sont pas touchées par le projet parce qu'on ne touche pas les milieux humides et généralement, ces espèces sont présentes dans des secteurs humides. Il y a aucune partie du projet qui touche à ce type de milieu.

1160 Impact faible! On parle d'un déboisement d'environ un quart de un pour cent (0,25 %) de l'ensemble de la zone d'étude. Le déboisement est soumis au Règlement des normes d'intervention. Récupération par les propriétaires du bois coupé lors des travaux si ceux-ci le désirent.

1165 Il y a l'écosystème forestier exceptionnel qui est pas touché par le projet. Il y a aucune espèce rare à proximité des sites des travaux.

1170 Au niveau des poissons, l'espèce dominante dans le secteur, c'est la truite mouchetée. Donc à ce moment-là, c'est un impact faible parce que l'ensemble des traverses de cours d'eau, comme j'ai dit tantôt, sont soumises au Règlement des normes d'intervention, donc qui protège très bien, et aussi soumises aux exigences du ministère de Pêches et Océans Canada, la Direction de l'habitat du poisson. Donc on tient compte de ça.

1175 Et ce qu'il y a de prévu, c'est qu'au niveau des traversées de cours d'eau, où il peut y avoir un potentiel au niveau de la fraie, de la reproduction de la truite, il y a nécessairement une caractérisation qui est faite par un biologiste sur place. Si jamais le potentiel est déterminé – je parle pas du réel, est-ce qu'il y en a ou il y en a pas des truites – si le potentiel est vérifié, il y a des restrictions de périodes de travaux qui sont reliées à ça, restrictions qui vont ressembler, on sait que la truite va pondre à l'automne, et les œufs, l'éclosion va se passer au printemps, donc durant toute cette période-là, on ne peut pas toucher ce milieu-là. Donc les traversées de cours
1180 d'eau ne peuvent pas se faire dans ces périodes-là.

1185 La faune terrestre! Bien, c'est le domaine du cerf de Virginie, de l'orignal et de l'ours noir. Impact faible, il y a aucune espèce rare ou menacée. C'est un dérangement temporaire durant la période de construction du projet. Il y a pas de travaux qui sont faits dans les aires de confinement de chevreuils qui nous ont été identifiées. Il y a aucun impact appréhendé par la modification de l'habitat parce qu'on a considéré l'ensemble de ces éléments-là dès le départ, dès la conception du projet.

1190 Au niveau des oiseaux! Il y a plusieurs inventaires d'oiseaux qui ont été faits. À titre d'exemple, on a fait les oiseaux de proie printemps hâtif, oiseaux proie tardifs à l'automne, on a fait la migration générale printemps, la période de nidification durant l'été et la période de migration automnale.

1195 Et compte tenu qu'il y a eu une modification d'apportée au projet dans la zone d'étude,
actuellement et depuis le début du mois d'avril, il y a une équipe qui est sur le terrain pour faire
un inventaire plus détaillé au niveau des oiseaux de proie qui sont en migration de bonne
heure. Donc ça se passe à peu près au mois d'avril, donc il y a une équipe actuellement qui
vont chercher des données supplémentaires suite à des demandes qui nous ont été faites par
le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

1200 Donc soixante-quinze (75) espèces d'oiseaux nicheurs, douze (12) espèces d'oiseaux
de proie. Il y a des espèces à statut précaire qu'il fallait apporter une attention particulière, on
parle ici du pygargue à tête blanche, l'aigle royal, le faucon pèlerin et la buse à épauvette. Donc
il y a une attention particulière qui a été apportée sur ces espèces-là au niveau des oiseaux de
1205 proie.

Impact faible! Il y a aucun corridor de migration majeur connu, donc autant au niveau
de la littérature que des consultations qui ont été faites au niveau des différents organismes
gouvernementaux, fédéraux ou provinciaux.

1210 On parle d'un déboisement qui représente environ le un quart de un pour cent (0,25 %)
de la zone d'étude; c'est un dérangement temporaire par le bruit lors des travaux; très faible
mortalité des oiseaux par les impacts des éoliennes. On parle, au niveau des études
américaines, européennes, on parle d'une moyenne d'un point huit (1,8) oiseau, vous l'avez
1215 entendu à toutes les séances publiques, ce chiffre-là.

Pour rajouter un peu là-dessus, c'est qu'on a exécuté, le promoteur a un projet à
Murdochville, dans le secteur du mont Miller, il y a eu un suivi de mortalité qui a été fait l'an
passé, il y en a un autre qui est fait cette année, qui porte sur les trente (30) éoliennes qui sont
1220 en place et qui couvre les périodes de migration au printemps, qui touche aussi la période de
nidification et de migration d'automne. Ça se fait au niveau des oiseaux et au niveau des
chauves-souris, et les valeurs qu'on obtient, on obtient une valeur, au niveau des oiseaux, de
point quarante-sept (0,47) oiseau par éolienne par année, au niveau des chauves-souris, on
arrive avec des chiffres similaires, un petit peu inférieurs, dans l'ordre du point trois-point trois
1225 point cinq (0,3-0,35) chauve-souris par éolienne par année.

Chauves-souris, perte d'habitat! Dans la zone d'étude, il y a pas d'impact significatif au
niveau des chauves-souris. Et au niveau des données, parce qu'il y a eu des études qui ont été
faites sur l'ensemble de la péninsule gaspésienne, en plus le promoteur s'est engagé, il y a un
1230 inventaire qui va porter sur les chauves-souris qui va être réalisé à partir du mois de juin, qui va
s'étendre jusqu'au mois de septembre, qui permet de couvrir, on a plusieurs stations dans la
zone d'étude où on fait des inventaires pour quantifier le nombre de chauves-souris, mais aussi
pour identifier les espèces de chauves-souris, là où elles se retrouvent, essayer de caractériser
le milieu, est-ce qu'elles se retrouvent dans des secteurs de hauteur, est-ce qu'elles se
1235 retrouvent dans le fond des vallées, tout ça va être documenté, le promoteur a pris un
engagement là-dessus et même la firme est déjà retenue pour exécuter ces études-là.

Activités récréotouristiques! Chasse, pêche, motoquad, motoneige, chalet, exploitation forestière, forêt privée, érablières, il y a des érablières qui sont sous exploitation.

1240 Au niveau transport routier, bien, il y a toute la question de la circulation des camions lourds sur le réseau routier. On arrive à un impact faible. Il va y avoir une signalisation appropriée en période de chasse pour indiquer aux chasseurs qu'il y a des gens qui travaillent sur place puis qu'il y a aussi des éoliennes qui sont en fonction.

1245 Il y a des ententes avec la MRC de Matane qui concernent les érablières. Donc au niveau des érablières, il y a un protocole qui est intervenu entre la MRC de Matane et le promoteur, de façon à s'il y avait des éoliennes dans les secteurs d'érablières, quelle serait la méthode à mettre en place qui serait acceptable par la MRC pour pallier aux impacts du projet.

1250 Transport des composantes! L'ensemble des composantes, je vous dis, c'est du hors-norme, donc c'est hors-norme au niveau des poids, c'est du hors-norme au niveau des dimensions, donc à ce moment-là, on est soumis au Règlement sur le permis spécial de la circulation du ministère des Transports du Québec. Donc ce règlement-là va dire, exemple, va spécifier le nombre d'essieux qu'on a besoin pour protéger les infrastructures routières, il va préciser le système d'escorte qu'on doit mettre en avant des convois ou à l'arrière des convois. Ce règlement-là pourrait même dire, exemple, le transport des composantes va se faire seulement que la nuit ou seulement que le jour de bonne heure, peu importe, c'est très encadré et ça prend ce permis-là pour pouvoir fonctionner.

1260 Au niveau agriculture, on est dans des secteurs agricoles dans bien des cas, donc c'est sûr que ça prend des utilisations, des permis pour utiliser à des fins autres qu'agricoles. C'est pas un dézonage, ça c'est important, c'est juste de modifier l'utilisation, c'est que pour les secteurs réduits – je vous ai présenté tantôt au niveau de l'implantation des éoliennes, au niveau des chemins d'accès - pour ces endroits-là, c'est la permission d'utiliser ces secteurs-là à des fins autres qu'agricoles. Et c'est vraiment pas une question de dézonage.

1270 Pourquoi les impacts sont faibles? Donc il y a des ententes nécessairement avec les propriétaires, le promoteur peut pas aller s'installer à des endroits où les propriétaires sont pas d'accord, puis ça prend l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

1275 Réduction de la surface de travail après le montage des éoliennes! Comme je vous ai montré tantôt, on réduit cette surface-là et la surface qu'on n'a plus de besoin est redonnée à des fins agricoles, les terres sont mises en place, sont remises au point de vue qualité pour permettre à l'agriculteur de refaire le même type d'agriculture qu'il faisait auparavant.

Paysage! Paysage, c'est les paysages naturels et agricoles qu'on retrouve dans l'ensemble de la zone d'étude. C'est les vues variables selon les sites et le type de végétation à proximité. On parle d'impact mineur à moyen.

1280 Il y a pas de percée visuelle qui montre l'ensemble des éoliennes de tout le parc. Les
distances sont conformes à la réglementation municipale et à la MRC. Disons que la MRC,
entre autres, a mis en place son règlement de contrôle intérimaire de façon à garantir que les
impacts deviennent acceptables. Et ça, c'est tant au niveau sécurité des gens, c'est tant au
niveau visuel, c'est tant aussi au niveau sonore. Donc on respecte toutes les distances qui sont
1285 édictées par la MRC.

Les impacts, dans le cas de visuel, peuvent être considérés négatifs ou positifs, c'est
une question de perception. Il y a des gens qui aiment puis il y a des gens qui aiment pas.

1290 La présence des éoliennes pourrait constituer, dans certains cas, un attrait
récréotouristique. On a parlé de Cap-Chat où il y a une petite industrie récréotouristique qui
s'est montée en relation avec ça où on fait de l'interprétation au niveau de l'énergie éolienne.
La même chose à Murdochville, le Musée du cuivre a mis en place des visites guidées et puis
l'an passé, le projet du mont Miller qui est localisé là-bas a été vu par au-delà de mille (1000)
1295 touristes qui sont allés à Murdochville et qui ont visité le parc. Donc ça peut être vu comme
étant un attrait récréotouristique.

Ambiance sonore! On se retrouve généralement dans un niveau sonore peu élevé.
Impact faible, la distance des éoliennes par rapport aux résidences est conforme à la
1300 réglementation donc normalement au-delà de trois cents (300 m), quatre cents (400 m), cinq
cents mètres (500 m) de distance. Faible augmentation du climat sonore à l'intérieur des
périmètres urbains, des périmètres des municipalités.

Au niveau télécom, l'antenne Telus qui a été localisée à l'est du lac des Libellules, un
1305 impact faible parce que d'abord on a éliminé les impacts potentiels au niveau du point à point, il
y a pas d'éoliennes dans ces secteurs-là. Et au niveau télévision, il y a quand même des
secteurs où on appréhende des impacts, une diminution de la qualité du signal.

Les modifications qu'on observe, c'est les images fantômes, les images fantômes qui
1310 sont dues à la présence des éoliennes mais qui sont dues aussi à la rotation des rotors des
éoliennes. Donc il peut y avoir des images fantômes qui sont dues aux deux (2) dispositifs. Là-
dessus, ça a été évalué. On sait qu'il va y avoir des impacts, et le promoteur est prêt de mettre
en place des mesures qui vont permettre de réduire l'importance de ces impacts-là.

1315 Retombées économiques! Maximisation de l'utilisation de la main-d'œuvre locale et
régionale. C'est un projet qui fait partie de l'appel d'offres d'Hydro-Québec qui se doit d'avoir un
minimum de retombées régionales de l'ordre de cinquante pour cent (50 %), parce que c'est un
projet qui est de la deuxième année. Impacts moyens à forts, en phase construction, on parle
de deux cents (200) emplois directs et en phase d'exploitation, d'une dizaine d'emplois
1320 permanents, des emplois à l'année.

1325 Suivis environnementaux! C'est la dernière diapositive. Le promoteur protège l'environnement durant la phase construction entre autres, puis je parle pas de tous les éléments, parce que dans le rapport, vous allez voir au tout début du rapport, vous avez plusieurs pages qui vous présentent l'ensemble des mesures qu'on met en place pour diminuer les impacts appréhendés.

1330 Donc plus particulièrement au niveau de la phase construction, la caractérisation biologique que je vous parlais tantôt au niveau des traversées de cours d'eau, entre autres en ce qui concerne des frayères potentielles de truites mouchetées.

1335 En phase d'exploitation, lorsque le parc, il va être en opération, un suivi de trois (3) ans qui va porter sur les cas de mortalités des oiseaux et des chauves-souris en utilisant des méthodes qui sont approuvées par les experts gouvernementaux. C'est pas des méthodes qui viennent du promoteur, c'est soit, selon les cas, ça va venir soit du provincial au niveau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou soit au niveau du fédéral, Service canadien de la Faune.

1340 Suivi du milieu sonore! Il y a des mesures qui ont été prises sur place avant projet. Il y a eu des simulations qui ont été faites du niveau de bruit qu'on pense à obtenir, et ça, c'est présenté dans le rapport. Maintenant il s'agit de vérifier ça.

1345 Donc une fois que le projet va être en opération, il y aura un suivi qui sera fait sur place, il y a une équipe qui va se rendre, de spécialistes, qui va se rendre, qui va prendre les mesures réelles, qui va permettre de valider l'information au niveau de la simulation qui a été faite.

1350 Ce que je peux dire là-dessus, le même travail a été fait pour les projets de Murdochville qui sont en opération. C'est les mêmes méthodes qui ont été utilisées, et généralement, la simulation a tendance à être très fidèle ou à être conservatrice à certains niveaux. Mais on rencontre, on s'est aperçu que la modélisation, les modèles informatiques qui ont été utilisés sont valables.

1355 Au niveau sécurité, mise en place d'une signalisation appropriée pour rappeler aux chasseurs la présence humaine rattachée à l'entretien du parc éolien.

1360 Et au niveau des télécoms, il y aura un suivi aussi, une fois que le projet sera en fonction, il y a une équipe spécialisée, munie de véhicules, avec les systèmes de réception, qui vont se promener dans l'ensemble du secteur à l'étude, dans toutes les rues, routes, pour voir s'il y a une dégradation du signal, et s'il y a signal, le problème va être relevé au niveau du promoteur et le promoteur s'est engagé à mettre en place des mesures qui vont faire en sorte de rendre acceptable.

De même, vous allez voir, le promoteur met en place un comité de suivi aussi dont les municipalités vont faire partie, dont des individus vont faire partie, et ces gens-là vont être les

1365 oreilles, si vous voulez, du promoteur sur le terrain, vont lui permettre d'identifier s'il y a des problèmes particuliers, et puis de les acheminer au promoteur puis de trouver des solutions selon le cas.

1370 Juste le calendrier! J'avais oublié celle-là, excusez-moi. Le calendrier: le projet a été retenu par Hydro-Québec à l'automne 2004. L'avis de projet a été déposé au ministère en juin 2004; l'étude d'impact, août 2005; l'avis de recevabilité, janvier 2006, donc il est relativement récent. Tout le dossier de la Commission de protection du territoire agricole est en cours actuellement et il devrait être soumis à la Commission à l'été 2006. Processus d'audience public, printemps 2006, on est dedans actuellement. Et on pense avoir les permis provinciaux et fédéraux à l'automne 2006.

1380 Pour débiter les travaux, préparation des sites, le déboisement, tout ça, pour les aires de travaux et les chemins, l'automne 2006, mais les principaux travaux se feraient durant la période printemps et été 2007, avec une livraison des éoliennes à l'été-automne 2007 et mise en service, c'est-à-dire le parc complètement réalisé et fonctionnel le 1^{er} décembre 2007, c'est une obligation du contrat, contractuelle avec Hydro-Québec.

Alors je vous remercie de votre attention.

1385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1390 Alors nous prenons une pause de quinze (15) minutes. Je vous rappelle que le registre est maintenant ouvert, vous pouvez vous inscrire pour poser une question par intervention. Si vous ne pouvez revenir demain, indiquez-le immédiatement.

1395 Et je vous rappelle aussi que pour les questions de santé publique, ce sera particulièrement privilégié ce soir parce que le docteur Pouliot est avec nous, Affaires municipales et Transport également.

À tout à l'heure.

1400

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1405

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
GHISLAIN LAMARRE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1410

Nous reprenons, la période des questions s'ouvre à l'instant.

1415

Mais avant d'entendre la première personne inscrite au registre, je demanderais si le docteur Bernard Pouliot, du ministère de la Santé et des Services sociaux, est dans la salle; parce qu'on nous avait annoncé qu'il pourrait être ici ce soir. Sinon, on va le recontacter demain. Docteur Pouliot n'est pas ici? Alors on va le recontacter demain pour connaître ses disponibilités.

1420

Nous avons, en tout cas moi j'ai entre les mains une liste de dix (10) personnes qui souhaitent intervenir, dont trois (3) ne pourront pas être présents lors des séances subséquentes.

Alors on va entendre d'abord monsieur Ghislain Lamarre, s'il vous plaît.

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

1425

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430

Bonsoir.

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

1435

J'aimerais savoir quelle a été la procédure prise pour établir les distances des éoliennes des résidences. C'est ma question principale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440

Monsieur Pergat, vous avez bien compris la question?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1445

Oui, j'ai compris la question. On a pris toutes les distances selon les règlements des MRC.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on peut avoir une carte, s'il vous plaît, pour illustrer votre réponse?

1450 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Alors toutes les distances respectent les réglementations des MRC. C'est pas nous qui établit le trois cent cinquante (350 m), cinq cents mètres (500 m), huit cents mètres (800 m), dépendant est-ce que c'est une route principale, touristique, ou est-ce que c'est une maison.

1455 On n'a pas décidé les chiffres, on a pris les chiffres qui étaient dans les règlements, et on a suivi pour être sûr qu'on est en dehors de cette distance.

1460 Alors si vous vous souvenez, il y avait une carte avec tous les démarquages en jaune qui indiquaient les restrictions qui étaient mises en place par les municipalités, les MRC et puis les autres directives de la province. Nous, on n'a pas mis ce nombre de choses.

Alors pour répondre, pourquoi c'est trois cent cinquante (350 m) ou quatre cents (400 m), moi, je suis pas un expert pourquoi ça a été choisi comme ça.

1465 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1470 Juste pour rajouter un point là-dessus, c'est que de toute façon, les distances qui nous ont été données par le Règlement de contrôle intérimaire, au niveau de la MRC, correspondent aussi à des critères des distances de protection tant au niveau des problématiques de bruit, tant au niveau de la problématique infrason, l'effet stroboscopique et ainsi de suite.

1475 Ce que j'ai à vous présenter là, parce qu'on a pris ce qui nous avait été donné par la MRC, on a présenté ici un résumé du Règlement de contrôle intérimaire qu'éventuellement, la MRC pourrait aussi vous présenter. Est-ce que vous voulez que je continue?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1480 On va aller du côté de la MRC de Matane, puis aussi demander à la MRC de Matapédia quelle en est la situation à ce propos-là.

Madame Ross.

PAR Mme LYNN ROSS:

1485 En fait, au niveau des distances, on a travaillé avec une norme, une norme qui est un peu au niveau du ministère de l'Environnement, qui est comme une norme de trois cent cinquante mètres (350 m), et à partir de ça, c'était comme la norme, et il y a des municipalités

1490 qui souhaitaient augmenter cette norme-là, parce qu'elles jugeaient que c'était réellement quand même très proche, dans certains cas, ils ont augmenté à cinq cents mètres (500 m).

Mais de base, c'est une norme, comment je dirais, une norme qui est un peu au niveau d'environnement, une norme de protection, un paramètre, c'est la base qu'on a prise.

1495 Parce qu'on n'est pas des experts, nous autres non plus, dans ça, on a travaillé à partir quand même de données.

PAR LE COMMISSAIRE:

1500 Madame Ross, dites-moi, est-ce que c'est une norme qui est basée sur des questions de bruit, ou des questions visuelles, ou si c'est une norme qui vient de quel type?

PAR Mme LYNN ROSS:

1505 Précisément, de mémoire, je pourrais pas, je voudrais pas vous orienter sur une mauvaise piste, mais je pourrais quand même le vérifier et vous revenir sur ça. Parce que l'aspect technique de rédaction et tout ça, c'est pas moi qui l'a – j'ai souvenir d'avoir contribué, participé, mais où a été prise l'information spécifiquement, là, j'aimerais mieux vérifier.

PAR LE COMMISSAIRE:

1510 Si vous pouvez vérifier, oui, j'aimerais bien, si vous pouviez le faire.

Monsieur Talbot, est-ce que vous, au ministère, vous avez des normes particulières concernant les éoliennes, par rapport aux distances.

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, monsieur le Commissaire, on n'a pas, à ma connaissance, de norme particulière.

1520 C'est sûr qu'à la suite de certains résultats de suivis qui ont été faits, on sait que sur le plan sonore par exemple, à des distances de trois cent cinquante (350 m) à quatre cents mètres (400 m), ça devient à peu près inaudible, dans les conditions normales, mais on n'a pas de norme.

1525 On a des normes, pour le sonore, on a des normes qui sont des niveaux, des critères en fait, c'est des critères plus que des normes, c'est ça, et dans les faits, quand on fait un suivi, bien, on se rend compte que passé une certaine distance, ces critères-là sont respectés.

Mais on n'a pas de norme de distance.

1530

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que dans le futur, c'est l'intention du ministère?

1535 **PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est certain qu'à mesure qu'il va y avoir plus de projets d'examinés, on regarde tout ça de plus en plus dans l'ensemble, et s'il y a des constantes qui vont se dessiner, surtout quand on va avoir plus de résultats de programmes de suivis, que ce soit pour la faune avienne, le climat sonore, etc., il y a des grandes tendances, je pense, qui vont se dessiner, peut-être qu'on pourrait normer davantage, c'est une possibilité, effectivement.

1540

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Juste pour compléter sur ça, vous nous dites que, bon, lorsqu'on a examiné les suivis au niveau sonore entre autres, ça s'est dégagé que peut-être à partir de trois cent cinquante mètres (350 m), on voyait moins d'impacts, est-ce que le type d'éoliennes en présence étaient la même force que celles qu'on propose d'implanter ici, là?

1550

PAR M. DENIS TALBOT:

C'était des éoliennes qui étaient de la première phase du parc de Matane.

1555

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est-à-dire?

1560

PAR M. DENIS TALBOT:

C'est-à-dire des éoliennes qui sont de moins forte puissance.

1565

Est-ce que l'intensité sonore de ces éoliennes-là est beaucoup plus faible, je le sais pas, il faudrait faire la vérification, mais j'en suis pas convaincu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, alors on va aller du côté du promoteur, pour l'intensité sonore.

1570

PAR M. VICTOR PERGAT:

1575 Je peux vous dire que les éoliennes qui sont maintenant dans la production, General Electric et Vestas sont beaucoup, ont beaucoup moins de bruit que les anciennes.

1580 La technologie est développée depuis plusieurs années. Les premières éoliennes, il y a vingt (20) ans, en Allemagne, étaient vraiment trop de bruit. Maintenant, de plus en plus, le bruit est réduit. Les normes de General Electric, qu'on utilise, sont moins pour la même distance que celles qui sont moins faibles. J'espère que vous avez compris! Il y a moins de bruit avec les plus grandes qu'avec les plus petites.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1585 Il y a moins de bruit avec les grandes qu'avec les petites?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1590 Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595 Expliquez-nous ça un petit peu!

PAR M. ROBERT DEMERS:

1600 C'est juste en comparant. Ce que monsieur Pergat fait référence, c'est que si on regarde le projet Le Nordais première phase, qui a été construit, on parle de machines de la génération des années 95-97, à ce moment-là il y avait moins de performance acoustique que les nouvelles générations de machines, compte tenu des enveloppes qu'on met autour, il y a un système d'insonorisation en place.

1605 Moi personnellement, je pense que monsieur Pergat ne peut pas vous donner la puissance acoustique des éoliennes du projet Le Nordais première phase, ce qu'on peut vous dire, c'est qu'au niveau des machines avec lesquelles nous, on travaille, les GE un point cinq (1,5 MW), qui sont très semblables aux Vestas un point huit (1,8 MW) qui ont été installées à Murdochville, on parle de puissance acoustique de cent trois décibels (103 dBA), à l'émission comme telle de l'éolienne.

1610 Mais tout ça va en évolution, et de plus en plus, les machines deviennent plus performantes au niveau du bruit, parce qu'elles se rapprochent de plus en plus des milieux habités, entre autres en Europe.

1615 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Si je peux donner un exemple, différentes éoliennes, peut-être plus "compréhensible", si on prend une auto comme une Mercedes qui est grande est peut-être moins, pas peut-être moins, je suis sûr, il y a moins de bruit dans une Mercedes que dans une petite auto comme Omni ou quelque chose comme ça.

1620

C'est pas la grandeur qui fait le bruit, c'est la méthode technologique, comment l'éolienne est construite, combien de pouces de "sound absorption", l'absorption du son qu'il y a dedans.

1625

Les nouvelles turbines sont beaucoup plus grandes, mais elles sont beaucoup plus efficaces et beaucoup moins de bruit, parce que les fournisseurs comprennent que le bruit, c'est une chose importante pour les gens dans la région.

1630 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste une précision, vous dites qu'à la source, on parle de cent trois décibels (103 dBA).

1635

À ce moment-là, d'une façon absolue, si on tient pas compte de tous les facteurs qui peuvent influencer, le vent et tout ça, mais si disons d'une façon absolue, si on parle d'une distance de trois cent cinquante mètres (350 m) et de cinq cents mètres (500 m), par exemple, ce serait quoi à ce moment-là le nombre de décibels, à trois cent cinquante mètres (350 m) et à cinq cents mètres (500 m)?

1640

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire, de façon disons théorique?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1645

Bien, ça va être général, parce que ça dépend quand même du niveau de bruit ambiant qu'on retrouve déjà dans le milieu. Mais normalement, lorsqu'on se retrouve à des distances supérieures à trois cents mètres (300 m), on tombe en deçà du quarante décibels (40 dBA).

PAR LE COMMISSAIRE:

1650

OK, en bas de quarante (40 dBA), à partir...

PAR M. ROBERT DEMERS:

1655

Mais tout dépend du milieu récepteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais juste pour question de situer un peu les choses, de façon théorique.

1660 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1665

D'accord.

Est-ce que le représentant de la MRC de Matapédia est dans la salle? Oui. Alors on va lui demander la même question.

1670

PAR M. BERTIN DENIS:

Bonsoir. D'abord, je voulais mentionner que la MRC de Matapédia n'était pas visée par le premier projet, donc le projet dont on parle actuellement, qui se concentrait plus dans la MRC de Matane et les MRC de la Gaspésie.

1675

Donc la MRC de la Matapédia, nécessairement, voyant le débordement du projet éolien sur son territoire, et des projets aussi éoliens sur le territoire de la MRC de la Matapédia, est en train d'élaborer un projet de Règlement de contrôle intérimaire.

1680

Donc cet avant-projet là a été présenté au conseil de la MRC à l'automne dernier, il va être étudié à la séance de travail de mai prochain, pour éventuellement être adopté par la MRC de Matapédia.

1685

Les distances concernant, prévues dans ce projet, donc il est pas appliqué actuellement sur le territoire de la municipalité de Saint-Damase, les distances qu'on prévoit, la mesure de d'autres RCI qu'on retrouve dans le Bas-Saint-Laurent ou en Gaspésie, les distances sont mesurées par rapport au périmètre d'urbanisation, les zones récréatives reconnues régionalement au schéma d'aménagement de la MRC de la Matapédia, et aussi dans les corridors panoramiques, la 132 et la 195.

1690

Donc le projet actuel n'est pas dans le corridor panoramique de la 132, il est très loin de la 132, qui passe à l'intérieur de la vallée de la Matapédia.

1695

Par contre, ce que je voulais mentionner, c'est malgré le fait qu'il y a pas de règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la MRC, justement par le fait même qu'il n'y en ait pas un, une municipalité peut elle-même adopter une réglementation en modifiant son règlement de

zonage, pour inclure des dispositions sur l'implantation d'éoliennes. Ce qui, à ma connaissance, n'a pas été réalisé dans la municipalité de Saint-Damase.

1700

Donc c'est en résumé, je voulais pas nécessairement faire le résumé de l'ensemble des dispositions du Règlement de contrôle intérimaire, mais on en est là actuellement dans le processus de mise en place de règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la MRC de la Matapédia.

1705

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. On reviendra là-dessus au cours des séances, certainement. Merci.

1710

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

J'aimerais avoir une précision. Est-ce que ça existe, une éolienne de cette grosseur-là, à trois cent cinquante mètres (350 m) d'une maison?

1715

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Au Québec.

1720

PAR M. VICTOR PERGAT:

Oui, dans notre projet à Murdochville, la grandeur des turbines est plus grande que un point cinq (1,5 MW), est un point six mégawatt (1,6 MW), je m'excuse, un point huit mégawatt (1,8 MW), et puis elles sont, je peux pas dire exactement le métrage, mais elles sont vraiment proches, parce que le village est juste là et les éoliennes sont dans la banlieue du village, alors elles sont vraiment proches des maisons.

1725

Je peux vous donner des exacts "measurements", si vous voulez, on peut vous donner ça.

1730

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous ça ce soir, les distances?

1735

PAR M. VICTOR PERGAT:

Demain matin.

1740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Demain après-midi.

PAR M. VICTOR PERGAT:

Parce que c'est un autre projet, il y a une autre équipe qui s'occupe de ça, on va aller voir.

1745

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Vous nous direz aussi si ces résidences sont habitées.

1750

PAR M. VICTOR PERGAT:

OK.

PAR M. GHISLAIN LAMARRE:

1755

Pour l'instant, ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760

Merci. Vous pouvez vous réinscrire.

GUY LAROUCHE

1765

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Guy Larouche.

1770

PAR M. GUY LAROUCHE:

J'ai déjà eu une réponse à ma question, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1775

Merci.

1780

MARIUS LAVOIE

1785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marius Lavoie.

1790

PAR M. MARIUS LAVOIE:

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs.

1795

Moi, c'est en tant qu'agriculteur, je me pose la question, il y a des éoliennes qui vont être implantées en terres agricoles, mais j'aimerais que les éoliennes soient pas dans les champs, qu'elles soient mises en réclusion dans le bord des bois ou le long des clôtures où c'est inculte; choisir pour minimiser la difficulté que ça va venir briser dans les champs agricoles.

1800

Vous savez, avec la machinerie qu'on a aujourd'hui, on peut plus se permettre de cultiver, et de contourner des obstacles partout. On enterre les tas de roches pour s'en débarrasser.

1805

Ça fait que c'est la question que je me pose, si on pourrait pas faire en sorte de les mettre à proximité des bois, de façon à ce qu'elles nous nuisent pas, qu'on puisse faire juste un petit détour, les entrer un peu dans le bois.

1810

Je sais que pour dans le temps du montage, j'en ai chez nous, des éoliennes du premier projet, dans le temps du montage, je sais que ça prend plus grand pour les installer; l'année de la construction, on se fait pas d'illusion, c'est une année de misère pour tout le monde, parce que veux veux pas, il y a beaucoup de trafic, et ça déplace beaucoup de choses

1815

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1820

Monsieur Pergat, pouvez-vous nous dire, dans les cent quarante-deux (142) ou quelque chose comme ça qu'on examine, combien d'éoliennes seraient dans une zone agricole, dans un champ comme tel cultivé, et comment vous voyez ça, cette proposition de réduire l'impact au niveau agricole en localisant justement l'éolienne en bordure de boisés ou, en tout cas, pour éviter les difficultés de manœuvre.

1825

PAR M. VICTOR PERGAT:

Je voulais vérifier, parce que – il y a trente-quatre (34) éoliennes qui sont planifiées pour être dans une propriété qui est agricole, OK.

1830

Dans chaque cas, on fait le placement d'une éolienne, une entente avec chaque propriétaire. Alors lui a la possibilité de nous dire où il veut qu'on mette l'éolienne, et aussi, comment il veut qu'on choisisse la route pour rentrer et sortir, et mettre le raccordement.

1835

Alors c'est pas un choix du promoteur, c'est une entente avec chaque propriétaire. Et il y a des propriétaires qui peuvent voir ça à un bord, l'autre bord, en arrière, en avant, je veux pas préjuger ce qu'un propriétaire de son terrain, où il veut que la turbine est placée.

1840

Alors comme ça, j'espère qu'on va répondre à votre question, et à chaque question des propriétaires agricoles.

PAR LE COMMISSAIRE:

1845

Juste une précision, monsieur Pergat.

Dites-moi, tout à l'heure on a vu, lors de la présentation, que pour la construction, que chaque surface nécessitait quatre mille deux cents mètres carrés (4200 m²) pour la construction.

1850

Pour ce qui est des terres agricoles, est-ce que ça va être la même chose, que vous avez besoin de ces surfaces-là quand même, et ça va tu être ramené, après, lors de l'exploitation, et à combien, à ce moment-là?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1855

Je vais demander à Robert de préciser les normes.

PAR LE COMMISSAIRE:

1860

S'il vous plaît, merci.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1865

En fin de compte, je vais vous replacer l'acétate, si vous permettez. Donc voici, ici, on voit, sur l'acétate qui est présentée, la surface qu'on a besoin pour le montage.

Je tiens à apporter une précision là-dessus, on voit qu'une bonne partie de la surface est requise pour l'assemblage, pour le montage du rotor qui comprend les trois (3) pales. Donc

1870 à ce niveau-là, on n'a pas besoin nécessairement de la même capacité portante que près de la base, parce que c'est près de la base que va être localisée éventuellement la grue pour pouvoir monter cet ensemble-là sur la nacelle, en haut. Donc on a besoin simplement que d'une aire de dégagement, pour pouvoir appuyer les pales.

1875 Donc on voit que c'est quand même pas des travaux qui sont lourds; mais quand même, on a besoin de cette surface-là, ça veut dire durant la phase construction, il peut pas y avoir d'utilisation à des fins agricoles, sur ce secteur-là.

1880 Donc on voit ici, après le projet, regardez, on parle d'une largeur, en milieu agricole, qui est de sept point cinq mètres (7,5 m) de large, donc c'est simplement que la surface de roulement, avec une surface de sept point cinq mètres (7,5 m) tout le tour de l'éolienne.

1885 Cette surface-là va être conservée en gravier ou en pierre concassée, de façon carrossable, pour que les petits véhicules puissent s'y rendre. Tout le reste – parce qu'il faut vous dire, lors de la phase construction, on a déblayé le terrain de la terre arable, qui est bonne pour l'agriculture, on l'a réservée, on l'a mise de côté, et à la fin des travaux, on remet ça sur le sol, on repasse un rotoculteur de façon à ameublir le sol, pour que l'agriculteur puisse remettre ça dans la même forme d'agriculture qu'il y avait auparavant ou qu'il désire faire. À ce moment-là ça ne cause plus aucune nuisance, au niveau des opérations comme telles.

1890 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dites-moi, dans les terres, dans les surfaces qui vont être utilisées, quel est le type de sol agricole qu'on a, est-ce que c'est des classes 2, des classes 3; quel est le type?

1895 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1900 Si vous permettez, je référerais la question à notre spécialiste du côté agricole, si vous voulez. Parce que j'imagine que c'est variable, il y a quand même trente-quatre (34) éoliennes dans des secteurs agricoles, donc j'imagine qu'on doit retrouver différents types de classes de potentiel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905 On reviendra avec la réponse plus tard.

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. MARIUS LAVOIE:

1910 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez eu l'expérience d'éoliennes qui ont été installées dans vos champs, déjà?

1915

PAR M. MARIUS LAVOIE:

Oui.

1920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et comment ça s'est déroulé, l'année où il y a eu la construction?

PAR M. MARIUS LAVOIE:

1925

L'année de la construction, il faut, en tant qu'agriculteur, je connaissais pas ça, mais j'avertis tous ceux-là qui vont en avoir à l'avenir, tout ce qu'on vous dit, là, c'est un mémo signé. Ça fait qu'à ce moment-là il y a pas – les paroles, ce qu'on vous dit de paroles, c'est zéro, ça. Faites-vous donner un mémo, avec le nom...

1930

D'abord, il y a trois-quatre-cinq-six (3-4-5-6) surintendants là-dedans, c'est bourré de "foremen", des chapeaux blancs, on en rencontre partout! Un te dit ça, l'autre dit une autre affaire. Ça fait que, faites-vous donner des mémos, à ce moment-là, vous aurez pas de problème. Si vous avez un mémo, tout va être respecté à la lettre.

1935

Moi, ce que j'ai eu et ce qu'ils m'ont dit et ce que j'ai demandé, j'ai pas eu de problème, mais j'avais des mémos plein mes poches!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940

D'accord.

Et est-ce que vous aviez un endroit, quelqu'un pour un contact direct, tout le temps la même personne, ou bien c'était tout le temps des gens qui changeaient, vous saviez plus à qui vous adresser, vous et d'autres agriculteurs que vous connaissez?

1945

PAR M. MARIUS LAVOIE:

Il y avait environ trois-quatre (3-4) compagnies. Au début, on savait pas qui au juste, mais ça a pas été long qu'on a appris qui étaient les chefs dans les compagnies. Ça fait qu'à ce moment-là, quand on avait affaire, on savait, si c'était dans un département de montage, on savait c'était qui le chef, le responsable des chemins, on savait c'était qui, et ça a pas été long qu'on l'a su.

1950

1955 Mais c'est ça qu'ils devraient nous dire au départ, nous donner la liste de leurs chefs, pour qu'on puisse savoir à qui s'adresser. Si c'est un gars pour le chemin, bien, si c'est un problème de chemin!

1960 Mais au point de vue entente, si c'est écrit, vous aurez jamais de problème; mais si c'est pas écrit, vous allez en avoir, des problèmes. Parce que là, il me dit, as-tu un mémo, c'est ce qu'il te demande. Si tu as un mémo, c'est correct, c'est signé, il y a un nom, ça va être exécuté, ça va être fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1965 D'accord.

1970 J'ai une autre question. Quand ça a été l'année de construction, est-ce que vous avez eu des pertes agricoles particulières, parce que là, vous avez pas pu aller dans un espace de champ donné?

PAR M. MARIUS LAVOIE:

1975 Bien, je vais vous donner juste un exemple, j'arrivais pour semer le printemps un champ, et puis ils étaient en train d'assembler leurs pales. Ça fait qu'à ce moment-là, moi, il a fallu que je contourne tout ça.

1980 Et j'y retourne une semaine après, pour aller ressemer le champ, parce que les pales étaient toutes étendues dans le champ, et s'il vente plus que dix-sept kilomètres-heure (17 km/h), il y a aucune grue qui bouge, il y a rien qui bouge, et si tu poignes une semaine de vent, tu es une semaine que tu grouilles pas, tu peux pas y aller.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1985 Est-ce que c'est prévu dans les dédommagements, la perte agricole, en revenu agricole, qui pourrait survenir à la suite justement d'un période où vous êtes dans le champ, et puis l'agriculteur peut pas faire ses semences en temps voulu, et à ce moment-là, bien la production est pas ce qu'elle avait été l'année dernière?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1995 Oui. Dans chaque entente, on a un paiement pour l'année de construction, pour chaque éolienne. Et aussi, s'il y a pas d'éoliennes mais on doit avoir une route de passage ou bien de raccordement, on a un autre montant de paiement. Ça dépend des acres qu'on a utilisés pendant la construction.

Ça, c'est payé l'année de la construction. Alors après la construction, ça dépend de la production de tout le projet, partagé par tous les gens dans le projet.

2000 Je peux vous dire aussi, on va avoir non seulement un mémo, mais à chaque terrain, on va avoir des arpenteurs qui vont regarder et faire ça comme un document officiel, sur où exactement est l'éolienne, et c'est contresigné par chaque propriétaire. Alors c'est pas une chose qu'on fait des promesses, c'est toujours un écrit.

2005 Et on a notre première grande rencontre avec les arpenteurs et les notaires qui commencent cette semaine pour mettre en place, pour aller à chacun des propriétaires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2010 Je crois que les gens de votre équipe ont réponse à la question qui était adressée tout à l'heure?

PAR Mme LUCIE BEAULIEU:

2015 Sur les trente-quatre (34) éoliennes, sur le parc au complet qui comprend une évaluation de cent quarante (140) éoliennes, trente-quatre (34) se retrouvent en zone agricole.

Je n'ai pas les données par chacune précisément, mais la zone agricole ou la zone complète où a été faite l'étude d'impact, pour la classe 1, aucun sol de classe 1.

2020 Pour la classe 2, on retrouve deux cent six virgule quatre hectares (206,4 ha), soit une proportion de zéro virgule huit pour cent (0,8 %) du territoire complet.

2025 Pour la classe 3, qui est un sol d'aptitude continue, on va retrouver quatre mille six cents virgule six hectares (4600,6 ha), soit une superficie de dix-huit virgule six pour cent (18,6 %).

2030 Et pour une classe 5, qui est un sol pour pâturage amélioré ou naturel, on va retrouver deux mille deux cent trente-quatre virgule un hectares (2234,1 ha), soit une superficie de neuf pour cent (9 %).

2035 Ensuite, on retrouve seulement la classe 7, qui est sol n'ayant aucun potentiel agricole sauf pour la paissance pour certaines espèces. Et on retrouve seize mille neuf cent cinquante-deux virgule trois hectares (16 952,3 ha) soit une superficie de soixante-huit virgule deux pour cent (68,2 %).

C'est-à-dire que les sols ayant un meilleur potentiel agricole de zone 2, de classe 2, excusez-moi, comprend moins de un pour cent (1 %) de tout le territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040

D'accord. Ça, c'est pour le territoire.

Mais en ce qui concerne l'emplacement des trente-sept (37) ...

2045

PAR Mme LUCIE BEAULIEU:

Trente-quatre (34)!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050

... des trente-quatre (34) propositions, pouvez-vous vérifier ça et nous revenir demain pour nous dire si c'est du classe 2, du classe 4, etc.

PAR Mme LUCIE BEAULIEU:

2055

Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2060

Et les chemins d'accès aussi.

PAR Mme LUCIE BEAULIEU:

OK.

2065

PAR M. ROBERT DEMERS:

2070 Juste peut-être un petit point de précision, sur les trente-quatre (34) éoliennes, on parle quand même d'une superficie globale, en phase d'exploitation, on parle d'une superficie d'environ une vingtaine d'hectares, globalement, pour les trente-quatre (34) éoliennes. Juste pour mettre en contexte.

PAR LE COMMISSAIRE:

2075

En incluant les chemins d'accès?

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui.

2080

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va avoir une précision sur la qualité de ces sols.

2085 Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. MARIUS LAVOIE:

Oui, en autant que c'est respecté, on n'a pas de problème avec.

2090

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2095

GUY AHIER

PAR LA PRÉSIDENTE:

2100

Monsieur Guy Ahier, s'il vous plaît.

PAR M. GUY AHIER:

2105

Bonsoir.

Moi, j'ai peut-être une constatation, ma question va venir de ça, c'est plus une question générale, finalement.

2110

Ce que je me demande, avant d'autoriser tous les projets qui s'en viennent, y compris celui-ci, je me demande s'il faudrait pas commencer à tenir compte de tous les parcs présents, et l'impact cumulatif que tous ces parcs-là vont avoir. Parce que, je veux dire, l'ensemble des parcs vont avoir des impacts sur le paysage, vont avoir des impacts sur la migration des oiseaux, les oiseaux en général, d'ailleurs

2115

Là, on passe de cinquante-sept (57) éoliennes, actuellement, on va quintupler, parce que si on additionne le projet d'Axor à celui d'aujourd'hui et celui de Baie-des-Sables, tous dans la même région finalement, on va avoir cinq (5) fois plus.

2120

Tantôt, j'entendais parler, on parlait de normes sur les distances vis-à-vis les éoliennes, notamment pour le bruit, peut-être que toutes ces questions-là auraient pu être ramassées dans un genre d'audience là-dessus, une audience générique, pour établir un peu ces critères-là de base.

2125 On sait que dans le temps, il y avait eu la fameuse audience sur les déchets, les matières résiduelles, qui avait donné lieu, après ça, à diverses politiques.

2130 Bon, c'est parce que là, ça s'en vient – c'était intéressant, Le Nordais, dans le temps, il y avait un parc; maintenant, on se retrouve avec quatre (4) parcs. Donc je me demande si ce serait pas pertinent d'avoir une perspective globale.

Et là-dessus, je rappellerais, en tout cas comme le groupe Univert, aux audiences du BAPE à Baie-des-Sables, nous, on avait demandé la tenue d'audiences génériques, avant d'aller de l'avant avec tous ces projets-là.

2135 Bon, je voudrais savoir qu'est-ce qui en est de ça maintenant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2140 D'accord.

Alors on va demander à monsieur Talbot, ministre du Développement durable, Environnement et Parcs. Lorsque vous faites votre analyse environnementale, est-ce que vous tenez compte de l'impact cumulatif d'infrastructures.

2145 Bien, je vous parle d'éoliennes, mais ça pourrait être pour toutes sortes de projets, là. Est-ce que c'est dans la culture de votre ministère?

PAR M. DENIS TALBOT:

2150 Dans la directive concernant spécifiquement les parcs éoliens, on demande l'évaluation des impacts cumulatifs.

2155 Ceci dit, c'est pas vraiment dans la culture du ministère de demander des études approfondies, on n'a pas de méthode vraiment éprouvée, je dirais, pour procéder à une évaluation plus approfondie des impacts cumulatifs.

2160 Du côté du fédéral, ils ont fait quand même pas mal plus de chemin que ça, ils ont élaboré un guide, d'ailleurs, et puis ce guide-là, étant donné que le projet est soumis au processus fédéral, je pense que le promoteur a dû en tenir compte.

Ce qui fait qu'on a vu, dans son étude, bon, il y a un chapitre complet sur les impacts cumulatifs, sur différentes composantes, par rapport aux projets qui sont situés dans un environnement relativement rapproché.

2165 Et puis au-delà de ça, ce que je peux dire, bon, au-delà de ça, c'est que là, il y a un contexte dans tout ça, c'est qu'il y a un appel d'offres qui a été lancé par le gouvernement, c'est

un choix du gouvernement, avec des dates de tombée, des dates de livraison d'énergie. C'est comme le choix du gouvernement, le premier appel d'offres en particulier.

2170 C'est certain que par ailleurs, il y a d'autres moyens, on a parlé du PRDTP tantôt, il y a des règlements dont se dotent les municipalités, c'est quand même pas des implantations n'importe comment qui se font, il y a des règlements qui se mettent en place dans différentes MRC, un peu partout.

2175 Pour le territoire public, ce qui s'est fait en Gaspésie, dans la MRC de Matane, pour les terres publiques, c'est quand même quelque chose d'assez élaboré. Ça limite quand même les secteurs où on peut implanter des parcs éoliens.

2180 Au-delà de ça, de toute façon, on peut pas implanter des parcs éoliens partout, parce que c'est pas partout qu'il vente; ça fait que ça, c'est un autre facteur. On peut pas les envoyer n'importe où.

2185 Par ailleurs, on voit que dans le cadre du deuxième appel d'offres, ça laisse un peu plus de temps, parce que les projets du premier appel d'offres sont tous définis avec des échéanciers déjà fixés, des contrats qui sont signés, mais le deuxième appel d'offres, et on parle de deux mille mégawatts (2000 MW) sur des territoires qui seront pas juste en Gaspésie et dans la MRC de Matane, mais pas mal plus dans le reste du Québec, et on voit que les MRC des autres territoires sont déjà en train de voir à se doter de règlements, et peut-être qu'elles vont aller plus loin encore, on a vu dans les journaux la semaine passée, la MRC de la Côte-de-
2190 Beaupré, qu'ils sont en train de zoner leur territoire, des secteurs qui seraient compatibles avec l'implantation d'éoliennes, des secteurs plus ou moins compatibles, et des secteurs non compatibles.

2195 Et ce qui est beaucoup en arrière de ça, c'est évidemment les aspects récréotouristiques et les aspects visuels. C'est ce que je peux en dire pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2200 D'accord.

Prenons par exemple un promoteur qui fait beaucoup de travaux sur le terrain, comme Hydro-Québec, il utilise ses suivis environnementaux pour tenter d'évaluer l'impact cumulatif, ce qui lui est fort souvent demandé dans le cadre des procédures fédérales.

2205 Dans la directive, vous demandez – pouvez-vous nous lire ce qui est demandé dans la directive spécifique à ce projet-là?

PAR M. DENIS TALBOT:

2210 C'est très succinct, ce qui est demandé dans la directive.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 Par rapport au suivi et l'approche du suivi, et l'information du public.

PAR M. DENIS TALBOT:

Le suivi pour?

2220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Environnemental, pour le suivi environnemental, qu'est-ce qui est demandé?

PAR M. DENIS TALBOT:

2225 On parle de suivis environnementaux pour le climat sonore, la faune avienne. Ça évolue, ça peut aller au-delà. Ça, c'est ce qui est dit dans la directive, mais on va un peu plus loin que ça dans nos dernières autorisations.

2230 Par exemple, dans le décret de Baie-des-Sables, on a demandé un programme de suivi de l'aspect visuel, de la perception de l'aspect visuel par les résidents, par un comité de suivi qui serait composé en partie de gens de la place, en association avec le promoteur, et puis d'arriver à identifier c'est quoi les irritants suite à l'implantation du parc, et peut-être d'élaborer des mesures d'atténuation.

2235 C'est pas évident, les mesures d'atténuation, parce qu'on est dans des milieux ouverts, mais il peut y avoir des plantations, il peut y avoir des choses qui se font.

Mais on évolue dans ce sens-là, de cette façon-là.

2240

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors ça peut servir tout au moins pour le futur?

2245 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250

Dans la mesure où cette information-là est publique, et qu'on peut en discuter et évoluer à partir de l'information?

PAR M. DENIS TALBOT:

2255

Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260

De votre côté, de côté du promoteur, comment vous voyez ça, l'information publique au niveau du suivi?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2265

Je m'excuse, pouvez-vous répéter la question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270

Oui. Pour le suivi environnemental, comment vous voyez le fait de rendre public le suivi environnemental, pour que les gens en profitent, tant les universitaires qui vont avoir à évaluer, justement, l'impact réel sur le terrain, le public, alors le lien avec le public, là.

PAR M. VICTOR PERGAT:

2275

Je peux vous dire qu'on a établi un processus, dans notre projet ici, pour avoir un comité où on va faire des suivis. Comme exemple, on a aussi fait la même chose dans le projet à Murdochville dans le projet qui est en place maintenant, qui marche, c'est pas un projet à construire, c'est en opération.

2280

On a des suivis du côté du bruit, les oiseaux, et dans ce cas-ci, une chose qu'on regarde à faire, dans notre projet maintenant, c'est qu'on va faire les suivis non seulement un-deux-trois (1-2-3) ans, comme c'est normalement demandé, mais pour le bruit, on va le faire à cinq (5) ans, à dix (10) ans et à quinze (15) ans, juste pour être sûr que s'il y a des conditions, que le bruit est en dehors des normes, qu'on va améliorer ça.

2285

Parce que c'est pas seulement notre obligation, c'est aussi l'obligation du fournisseur. C'est-à-dire GE doit mettre, on a un contrat d'entretien de garantie, de "warranty" qui continue. Alors on veut être sûr qu'ils suivent leur partie du contrat.

2290

L'autre chose que je peux vous dire, pour nous c'est important de savoir, en parlant du bruit, si le bruit commence à être un peu plus, il y a quelque chose qu'on doit regarder pour

réparer, parce que ça nuit à notre production. Alors pour nous, c'est un intérêt de réduire le bruit, parce que le bruit, c'est quelque chose qui...

2295 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Un indicateur?

2300 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

... un indicateur qu'il y a un problème.

Alors d'après nous, le suivi du bruit, ça va être pas chaque année, mais spécifiquement des grands rapports de suivi chaque cinq (5) ans.

2305

Alors c'est une chose qui est normale dans notre projet, même des projets au gaz qu'on a en Ontario, même des projets en Europe, et même des autres projets en Colombie-Britannique, le suivi continu. On est là pour vingt-cinq (25) ans, on est parmi les gens, et la plupart du temps, on a des partenaires qui sont dans la région.

2310

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2315

Je veux laisser la place au public de poser des questions, mais il serait utile que vous reveniez demain, je sais que vous allez revenir, là, mais avec la réponse à la question suivante: comment entendez-vous rendre publics les résultats des suivis. D'accord? Les contacts avec la population, et est-ce que ça va être en temps réel ou ça va être un an plus tard. Le contact avec les comités de suivi, etc. Mais revenez demain avec une réponse.

2320

PAR M. VICTOR PERGAT:

OK.

2325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2330

Alors on a entendu les réponses, ça évolue avec les projets, l'impact cumulatif, tant au niveau visuel que sonore.

Maintenant, vous avez sans doute aussi des résultats, l'érosion, qu'est-ce qui se passe au niveau aquatique.

2335 Est-ce que vous allez pouvoir être là demain, pour entendre ces réponses-là?

PAR M. GUY AHIER:

Oui, oui, oui.

2340

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va revenir avec les réponses, on va pouvoir voir plus un effet cumulatif déjà de ce qui a été mis en place par le promoteur sur le territoire. Je vous demande de pas regarder ici dans la région, mais en comparant aussi avec ce que vous avez d'expérience ailleurs.

2345

Merci.

PAR M. GUY AHIER:

2350

Merci.

2355

SERGE GENDRON

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Serge Gendron, s'il vous plaît.

2360

PAR M. SERGE GENDRON:

Bonsoir. Lors de l'exposé du promoteur au début, là, il nous a parlé de plusieurs kilomètres de chemins à construire ou à rénover. Moi, ma question porte sur les traverses de cours d'eau.

2365

Je voudrais savoir si le promoteur va faire des études de bassins versants, pour déterminer le diamètre des ponceaux à installer sur les chemins, pour les travaux; et puis s'il va tenir compte des crues qu'on prévoit à tous les sept (7) ans, les excédents d'eau.

2370

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pergat.

2375 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Oui, c'est prévu dans notre contrat avec Genivar-Blattner qui va faire la construction. Il doit respecter toutes les normes de construire des routes, il doit respecter aussi tous les besoins de drainage et tout.

2380

Alors pour vous dire spécifiquement c'est quelle grandeur, tout ça, je peux pas le dire en détail, mais je peux vous dire que ça, c'est un des besoins du contrat.

2385

Et Genivar a travaillé partout au Québec, alors il connaît bien les règles et on est assez content qu'on a un tel partenaire, dans notre compagnie.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2390

Juste un point supplémentaire, si vous permettez, d'information. Comme on l'a dit tantôt, c'est que l'ensemble de ces travaux-là, y compris les traversées de cours d'eau, se font en conformité avec le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique, qui comprend plein d'éléments, entre autres au niveau du dimensionnement, du positionnement des ponceaux versus la profondeur dans le cours d'eau, de façon à garder un lit de gravier, exemple, pour le poisson, d'avoir des bassins de sédimentation dont les dimensions sont suffisantes au niveau des fossés de drainage des chemins, pour s'assurer qu'il y a pas de transport de matière en suspension vers les cours d'eau, et éventuellement causer des problèmes, des nuisances au niveau de l'habitat du poisson. C'est un des éléments qui est là.

2395

2400

Mais à la base, tout ça est réglementé, c'est le même règlement, le Règlement qu'on parle des normes d'intervention, c'est tout ce qui régit l'exploitation forestière, donc les gens se doivent, et normalement les gens qui travaillent sur le terrain, les sous-traitants à Genivar-Blattner, si je prends exemple du dossier de Murdochville, eux autres appliquent, son habitués à travailler dans le domaine de forêts publiques, et ils connaissent très bien ce secteurs-là.

2405

Et comme appui, et comme vérification au suivi, si vous voulez, il y a les gens de Activa, qui sont entre autres spécialisés du côté forestier, et représentent un regroupement forestier, Baie des Chaleurs, donc ils connaissent de façon excellente la question du Règlement des normes d'intervention et le Guide des saines pratiques en forêt publique.

2410

PAR LA PRÉSIDENTE:

2415

Avant d'aller du côté de monsieur Talbot, demain, lorsque vous allez nous parler du suivi, peut-être vous pourriez nous donner des exemples de ce qui a été fait au niveau de la surveillance des travaux et du suivi des cas, vos meilleures réussites et vos pires; je vous demande pas la moyenne. Dans le cas des éoliennes, d'accord?

Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

2420 Oui, madame la Présidente, je voulais simplement rajouter quelque chose. Le ministère fait ce qu'on appelle des activités de contrôle, une fois que le projet est autorisé, c'est-à-dire qu'on va vérifier sur le terrain, à différents moments, ça peut être pendant la construction, ça peut être après la construction aussi, pour voir si les mesures prévues ont vraiment été réalisées tel que prévu, et vérifier leur efficacité.

2425 Et dans le cas du RNI, c'est soit des gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, également du MRN secteur Forêt, qui connaissent bien ce genre de travaux là.

2430 Ces visites de contrôle là ont entre autres été faites à Murdochville, pour les deux (2) parcs, à ma connaissance, mais sûrement pour le mont Copper, et les travaux se faisaient dans les règles, d'après les rapports que moi, j'ai vus.

PAR LE COMMISSAIRE:

2435 Monsieur Pergat, une petite question concernant justement les chemins d'accès, toute la question des fils qui vont être enfouis. Comment ça va se passer?

2440 C'est qu'en fait, on comprend qu'il y a quatorze (14), autour de quatorze (14) traversées de cours d'eau, certaines vont être aériennes, qu'est-ce qui fait que certaines sont aériennes et d'autres vont être enfouies, de quelle façon vous déterminez le choix entre les deux (2)?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2445 En principe, on va enterrer le plus possible tous les câbles, mais s'il y a des conditions spécifiques qui nous permettent pas et qu'on doit aller dans une méthode aérienne, ça veut dire on va le faire, mais retourner aussitôt et continuer à enterrer.

2450 Je ne sais pas combien de conditions spécifiques, parce que comme vous voyez, on n'a pas encore choisi le cent (100) sites exact, on en a cent quarante (140) qu'on regarde. Je sais que la plupart, ça va être enterré, ça va pas nuire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2455 Donc, c'est pas une question de largeur, c'est une question de conditions?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2460 Non, non, c'est le règlement qui va...

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais pour le moment, vous avez pas encore déterminé exactement ces éléments-là?

2465 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Juste un point de précision supplémentaire, c'est que généralement, lorsqu'on va avoir à traverser un cours d'eau de façon aérienne, c'est lorsque les impacts environnementaux anticipés sur la traversée souterraine deviennent trop importants. Exemple, si j'ai un cours d'eau relativement large, pour pouvoir enfouir mon fil, je serais obligé de construire un batardeau et probablement faire une partie de détournement de cours d'eau, pour venir creuser, faire mon excavation pour venir placer la conduite comme telle, si vous voulez, ou le fil, à ce moment-là, ça devient des impacts beaucoup trop importants.

2475 Ça se fait dans le cadre de petits cours d'eau, là on y va d'une façon enfouie. Mais dans les cours d'eau plus importants, les impacts de l'enfouissement deviennent plus importants que l'effort.

Donc, c'est un ensemble de ces facteurs-là.

2480

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

PAR M. SERGE GENDRON:

2490

Ça va, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495

Merci.

CLARENCE LÉVESQUE

2500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Clarence Lévesque.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

2505

Bonsoir monsieur, bonsoir madame.

Moi, ma question, c'est concernant jusqu'où vont les responsabilités des promoteurs lors de bris ou d'accidents matériels, soit la perte d'huile ou autres substances, et aussi au niveau des incendies, si jamais il y a des feux de forêt et aussi au point de vue des pompiers, c'est qui qui va opérer ça, au niveau des assurances, aussi. Où vont les responsabilités.

2510

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors vous craignez, ce que je comprends de votre question, si une éolienne fait en sorte qu'il y a un feu, parce qu'il y a eu des déversements pétroliers ou quelque soit le type de produit, mais ça l'a provoqué un incendie, peut-être même provoqué un incendie de forêt, quelle est la responsabilité du promoteur dans tout ça.

2515

2520

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

Ou bien il faut décontaminer la terre, parce qu'il y a de l'huile qui a été enfouie sous la terre, c'est qui qui va payer ça.

2525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

2530

Oui. Moi, je comprends la question en deux (2) parties. Premièrement, est-ce qu'il y a un plan, disons il y a un feu ou quelque chose, avec les pompiers; ça, on travaille avec les gens de la région, et aussi à Murdochville, parce que ça prend des choses un peu spécifiques, parce qu'il y a la hauteur.

2535

Maintenant, pour dire que c'est en place aujourd'hui pour notre projet, c'est pas encore là, mais on va l'avoir quand la construction va être en place.

2540

L'autre chose, la contamination, tous nos projets ont une assurance contre des accidents, et c'est des assurances qui permettent d'avoir l'argent pour rétablir, refaire, améliorer disons les conditions autour où le feu était, si le feu a endommagé quelque chose.

2545

Alors si c'est pas le feu mais c'est disons l'huile qui était dans la terre, la contamination va être nettoyée et la compagnie a une assurance pour garantir qu'elle a l'argent pour faire ça, pas dire qu'on doit attendre ou quelque chose. Il y a pas à attendre, on va le faire tout de suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2550 Et le temps de réaction est de combien, à ce moment-là, pour décontaminer, le temps pour décontaminer un sol?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2555 Ça dépend du nombre, ça va dépendre du problème. Je peux pas vous dire si c'est un (1) jour ou deux (2) semaines, ou quoi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2560 D'accord. Mais dites-nous, avec l'expérience que vous avez, est-ce qu'il y en a eu déjà des incendies?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2565 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a déjà eu des déversements, à proximité d'éoliennes?

2570 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Non. C'est pour ça que c'est difficile à vraiment dire.

2575 Je peux vous dire aussi que notre expérience en Europe, où il y a quatorze mille (14 000) éoliennes, c'est que ça arrive presque jamais. J'ai lu un incident qui était en Espagne, mais en Allemagne, quatorze mille (14 000), aucun feu, aucun problème d'huile ou de quelque chose, des composantes qui étaient tombées par terre.

2580 Alors le potentiel de ça est tellement petit que – mais je dis pas qu'il y a pas un potentiel, il y a toujours un potentiel, quelque chose peut venir. Mais en principe, non, il y a aucun potentiel.

Alors d'après nous, il y a pas de problème.

2585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2590

Juste un point de précision, au niveau environnemental seulement. C'est qu'au niveau de la question de contamination par des huiles, l'ensemble des huiles, au niveau de la turbine comme telle, sont contenues à l'intérieur de la tour, donc autant au niveau du transformateur que des huiles au niveau des engrenages, sont à l'intérieur de la tour, avec une base de béton.

2595

Donc ils sont facilement confinés à cet endroit-là.

Le risque qui subsiste au niveau contamination de sol, c'est plus au niveau des véhicules qui sont utilisés durant la phase construction ou durant la phase exploitation, une pelle, exemple, une grue où les boyaux des cylindres hydrauliques brisent, à ce moment-là, il y a un déversement d'huile.

2600

Et ça a été vécu entre autres dans un des dossiers de Murdochville, qui est pas le dossier de ces gens-là, l'autre dossier, au niveau du mont Copper, et quand ça se produit, ce type d'événement là, il y a nécessairement des gens sur place, et dans l'étude d'impact, on stipule qu'il doit y avoir de la matière ou d'avoir tous les équipements sur place, voulus, pour récupérer dans les meilleurs délais, et d'en aviser le ministère de l'Environnement immédiatement, lors d'un déversement.

2605

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610

D'accord. Alors sur une question de responsabilité, est-ce que ça amène un coût additionnel, des effectifs, des mesures au niveau des municipalités, qu'elles doivent mettre en place pour que justement, elles soient conformes, qu'il y ait pas de poursuite pour mauvaise gestion, parce qu'ils ont pas prévu un problème.

2615

Vous prenez l'ensemble de la responsabilité, s'il y a un incendie dû à votre équipement ou à un déversement?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2620

Oui, c'est la responsabilité de nous, comme promoteur, première chose.

Deuxième chose, on a une assurance, comme j'ai dit, pour assurer qu'il y a assez d'argent pour faire ça.

2625

Et troisième chose, pour un promoteur, s'il y a une turbine qui a eu un feu ou quelque chose est arrivé, il veut le réparer, le mettre en place le plus tôt possible, parce que c'est une perte de revenu. Alors pour nous, c'est la priorité, c'est pas une chose à garder pour plus tard.

2630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2635 On a en salle monsieur Roger Joannette s'il vous plaît; est-ce que monsieur Joannette est ici, oui? Vous pouvez venir vous asseoir à la table des personnes-ressources.

2640 On va aller dans le même sens des questions, on aimerait savoir, du côté du ministère des Affaires municipales et des Régions, est-ce que vous pouvez confirmer qu'il y a pas de responsabilités additionnelles qui seraient à la charge des municipalités, dans le cas où il y aurait un déversement ou...

PAR M. ROGER JOANNETTE:

2645 Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

Règle générale, les municipalités doivent rendre un service, c'est le principe; si on offre un service il faut bien le rendre, c'est ce que la jurisprudence nous a donné à date.

2650 Alors dans le cadre d'un incendie, par exemple, il faut qu'une municipalité ait la capacité de rendre un service adéquat, si elle l'offre. C'est la règle, en jurisprudence.

2655 Mais là, le promoteur a quand même ses propres responsabilités. Mais en tout cas, au niveau municipal, la règle, c'est lorsqu'on offre un service, c'est discrétionnaire, il faut l'offrir adéquatement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2660 Donc il faut que ce soit clair, que la municipalité indique, comme on l'a dit tout à l'heure, dans un papier, qu'ils n'offrent pas le service d'incendie, et à ce moment-là, elle est déchargée de responsabilité.

PAR M. ROGER JOANNETTE:

2665 En fait, c'est pas tout à fait comme ça. C'est que lorsqu'une municipalité offre un service incendie, normalement, elle doit offrir le service adéquatement, selon toutes circonstances. Donc, à partir de là, elle doit prendre des mesures raisonnables, possibles pour prévoir toutes les sources possibles d'incendies.

2670 Mais aussi les gens ont des responsabilités, mais la municipalité, bref, si on veut parler du service, d'un service incendie municipal, c'est le principe que lorsqu'on offre un service, il faut l'offrir adéquatement.

2675

Et plusieurs jugements récents vont dans cette orientation-là, à savoir que la municipalité qui offre un service incendie, elle doit l'offrir adéquatement, avec les services et les équipements adéquats.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680

Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

2685

Oui, pour aller dans le même sens, je voudrais simplement, encore une fois, revenir à l'autorisation récente de Baie-des-Sables, où il y avait une condition de décret qui traitait des mesures d'urgence, où on disait que:

2690

"Cartier Énergie doit faire connaître de façon précise à la Municipalité de Baie-des-Sables et à la Ville de Métis-sur-Mer le détail des risques inhérents à l'implantation de son projet, afin que ces dernières puissent ajuster leur plan de mesures d'urgence en conséquence."

2695

Autrement dit, si on arrive avec un équipement qui présente des technologies ou des matériaux différents, ou etc., que les services municipaux sont pas en mesure de gérer les incidents reliés à ça, il y a une entente qui doit se faire entre les deux (2), et le promoteur va avoir les services municipaux, et il s'assure que ces gens-là vont pouvoir intervenir, en fonction des caractéristiques des équipements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2700

Mais à ce moment-là, est-ce que ça amène des coûts additionnels à la municipalité?

PAR M. DENIS TALBOT:

2705

Ça devrait pas être...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2710

Ça devrait pas être un coût additionnel. C'est le plan des mesures d'urgence, mais pas nécessairement un plan d'intervention direct.

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, c'est vraiment un plan de mesures d'urgence. C'est d'informer que par exemple, je sais pas, si une pale brûle, on va l'arroser plutôt avec ça qu'avec ça; et si une pale est semi-

2715 brûlée, par exemple, ça peut être très très rare, mais il y a moyen de gérer ces débris-là de façon très spécifique, on n'envoie pas ça n'importe où, ce genre de chose là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2720 Complément d'information, monsieur Pergat?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2725 Juste pour vous dire qu'on est en train de discuter exactement avec le service d'urgence de Murdochville, pour notre projet à Miller. Alors c'est une chose qu'on travaille avec eux.

2730 Ils ont offert un service, et si on veut plus de services, c'est à notre coût qu'on peut additionner des services. Alors c'est une chose qu'on négocie, c'est quoi le service qui va être offert par l'urgence de Murdochville, c'est quoi qui va venir d'en dehors, c'est quoi que nous, on va faire.

Alors c'est une chose en négociation, mais il y a aucun coût additionnel aux municipalités.

2735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il y a déjà eu des incendies ou des débuts d'incendie, dans la région, par exemple au parc Le Nordais à Cap-Chat? Vous êtes pas au courant?

2740 Des gens sont au courant? MRN? On va aller du côté des Ressources naturelles.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2745 À ma connaissance, oui, c'est arrivé une fois au parc Le Nordais. Mais je ne sais pas quand et je ne sais pas de quelle ampleur. On pourrait le savoir, ce serait facile.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2750 Des gens dans la salle, vous pouvez avancer puis donner votre nom, et nous dire comment ça s'est passé, votre connaissance.

PAR M. MARIUS LAVOIE:

2755 Moi, dans mon rang, il y a en une, tout de suite le premier hiver, toute la nacelle en haut a brûlé au complet. Ça s'est fait de nuit, personne en a eu connaissance. Il y avait une pale de finie, toute la nacelle, et il a fallu tout qu'ils repeignent le dedans, puis remettre du filage.

2760 Mais il y avait des débris, c'est comme du plastique qu'il y avait alentour de ça, il y en avait à la grandeur du champ, c'était tout étendu. C'était en hiver que c'est arrivé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2765 Ministère de l'Environnement, Développement durable et Parcs, est-ce que vous avez exigé une caractérisation pour que le sol ne soit pas contaminé?

PAR M. DENIS TALBOT:

2770 De cet incident-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, de cet incident-là.

2775

PAR M. DENIS TALBOT:

2780 De cet incident-là, je le sais pas, il faudrait faire une vérification avec la Direction régionale.

2785 Par contre, ce qu'on a demandé récemment à une chimiste chez nous, de la Direction des matières résiduelles, c'est d'évaluer les conséquences en fonction des types de matériaux, qu'ils soient brûlés complètement, pas complètement, carbonisés, pas carbonisés, qu'est-ce qu'on fait avec tout ça et comment on gère ça.

Ça fait qu'elle nous a fait un tableau assez complet, présentant même les destinations des différents matériaux. Si vous voulez, je pourrais remettre une copie de ça à la Commission, ça fait le tour pas mal des conséquences d'un incendie.

2790 C'est certain que si c'est simplement une pale qui tombe, c'est pas grave, c'est un matériel inerte. Mais étant donné le type de matériau qui est là-dedans, souvent, ce qui va arriver, ça brûlera pas complètement, mais en brûlant en partie, ça va dégager des composés chimiques qui vont être toxiques. Et là, la gestion, ça peut être Stalex, ça peut être à l'extérieur du Québec, ça dépend.

2795

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2800 Alors c'est important que la municipalité soit au courant de ce phénomène, c'est important aussi que le ministère Agriculture, Pêches et Alimentation soit au courant, pour éviter que les sols soient contaminés et contaminent les cultures, qu'il y ait une perte.

2805 Donc c'est une question beaucoup d'information, de gérer l'information à ce moment-là.

Oui, nous apprécierions recevoir le tableau.

PAR M. DENIS TALBOT:

2810 Oui. C'est un document qui fait trois (3) ou quatre (4) pages, je vais vous en faire une douzaine de copies.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815 Oui, on va le rendre disponible aux municipalités et puis évidemment, aussi, au ministère Agriculture, Pêches et Alimentation.

PAR LE COMMISSAIRE:

2820 Monsieur Pergat, est-ce qu'actuellement, le parc éolien se situe dans un corridor aérien, si c'est survolé par des petits avions ou quoi que ce soit? On est près de Matane, de l'aéroport de Matane, je sais pas si c'est un corridor ou non.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2825 Cet élément-là a été vérifié, parce qu'il y a l'ensemble des ministères qui ont été impliqués aussi au niveau de la consultation, c'est qu'il y a l'aéroport de Matane, effectivement, mais qui est à plus de cinq kilomètres (5 km), alors ça ne présente pas de problème, il n'y a pas de corridor particulier. C'est un petit aéroport, il y a vraiment pas des gros avions. Et on est à plus de cinq kilomètres (5 km).

2830 Et en plus, on est assujéti à des permis, des obtentions de permis au niveau du fédéral, soit au niveau de Transports Canada et de NavCan, NavCanada, qui eux autres ont des critères très particuliers qu'ils appliquent, question de signalisation, localisation et ainsi de suite.

2835

PAR LE COMMISSAIRE:

2840 Donc il pourrait y avoir des gyrophares sur vos éoliennes, est-ce que ça pourrait aller jusqu'à des gyrophares sur les éoliennes?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2845 Oui, oui. Nécessairement, il y a un système de gyrophares. Le patron d'installation de gyrophares, le nombre d'éoliennes qui devront avoir des gyrophares, c'est selon les exigences du fédéral qui contrôle cet aspect-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2850 Actuellement, est-ce que c'est complété, ça, ou c'est encore à l'étude?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2855 C'est encore à l'étude, parce qu'il y a pas de plan d'implantation finale encore, à l'étape qu'on parle; on parlait de cent quarante quelques éoliennes, et comme je vous ai dit au départ, même au niveau du BAPE, au niveau du ministère de l'Environnement ou d'autres ministères, ça peut conduire au fait de déplacer des éoliennes qu'on pense qui devraient être retenues.

2860 Tant que ça, c'est pas finalisé – mais les obtentions des permis fédéraux, parce qu'il faut dire que ce type de projet là est assujéti au programme ÉPÉE du fédéral qui verse une subvention, si vous voulez, d'incitation pour la production d'énergie verte, à ce moment-là on se doit d'obtenir les permis du fédéral, et les permis du fédéral sont conditionnels à l'obtention des permis de NavCan et de Transports Canada.

PAR LE COMMISSAIRE:

2865 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2870 Complément! Concernant l'installation de gyrophares, on sait que ça peut avoir une incidence aussi sur les oiseaux, pour la nuit, les oiseaux qui volent autour et s'épuisent, et il y a certaines méthodes qui font en sorte que la localisation réduit l'impact.

2875 Est-ce qu'Environnement Canada examine cette question-là?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2880 Bien en fait, au niveau du fédéral, même au niveau je vous dirais international, parce que les États-Unis font aussi partie du Canada dans ce sens-là, parce qu'il faut penser que tout le système de circulation aérienne, il y a des avions qui viennent de l'Europe, d'autres qui viennent des États-Unis et du Canada, donc ça prend des systèmes qui sont compréhensibles pour les pilotes, pour les utilisateurs de ces systèmes-là, donc c'est relativement complexe, mais le promoteur ne peut pas, de lui-même, décider sur un type d'éclairage.

2885 Il faut que ce type d'éclairage là, il soit dans les normes de NavCan, et qu'il soit approuvé. Et ça, c'est autant au niveau du nombre de gyrophares, les éoliennes qui devront faire l'objet d'installation de gyrophares, et le type d'éclairage comme tel. Donc on n'a pas pleine manœuvre là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2890 D'accord, c'est bien.

PAR M. MARIUS LAVOIE:

2895 Concernant les déversements d'huile, il y en a une qui a eu un déversement, et puis ça a pris quasiment une semaine à tout nettoyer le dedans de l'éolienne et le sol autour. C'est une compagnie de Québec qui est venue le faire.

2900 On a eu les deux (2) à Saint-Ulric.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2905 Alors Environnement, Développement durable et Parcs, vous allez nous revenir là-dessus avec ce qui a été fait au niveau du suivi de la région, vous allez vérifier?

PAR M. DENIS TALBOT:

2910 C'est ça, je vais vous fournir le document que j'ai parlé pour la gestion des matériaux, et je vais vérifier en région qu'est-ce qui s'est fait suite aux deux (2) incidents dont monsieur nous a fait part.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2915 C'est bien.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

2920 Une petite précision. Concernant les chemins d'accès, si jamais quelqu'un fait un accident, au point de vue des assurances, c'est qui qui est responsable?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2925 Alors précisez votre question.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

2930 Un accident, disons quelqu'un qui se blesse, ou se casse une jambe ou quoi, sur les chemins d'accès ou en montant la tour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2935 D'accord. Quelqu'un qui fait partie de l'équipe du promoteur?

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

2940 Ça peut être un travailleur comme ça peut être aussi une personne qui va visiter l'éolienne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2945 D'accord. Alors c'est à la fois au niveau de la construction, un travailleur qui fait de l'entretien ou quelqu'un qui passe et qui va voir l'éolienne, et qui se blesse, qui est responsable.

Finalement, vous demandez si c'est le propriétaire du fond de terrain, ou la municipalité, ou l'utilisateur, qui est comme à loyer?

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

2950 En plein ça.

PAR M. VICTOR PERGAT:

2955 Oui, on doit diviser la question en deux (2) parties. La première, c'est pendant la construction, c'est la compagnie qui gère la construction qui est responsable pour la sécurité des routes.

2960 Après que c'est mis en exploitation, les accès, les routes des accès, c'est les responsabilités des propriétaires, mais on a une entente que s'il y a quelque chose sur les routes spécifiques, de rentrer dans les routes privées.

2965 Alors les routes qui sont là, c'est une chose qu'on veut pas limiter les gens de pas l'utiliser, parce qu'on peut dire, si on prend toutes les responsabilités, on va les fermer et juste nous, on va les utiliser, mais je pense pas que c'est une chose que les municipalités veulent avoir, comme un bénéfice, parce que les routes, ça va faire des routes additionnelles pour les motoneiges et pour les autres gens qui veulent traverser dans ce coin-là.

2970 Alors j'espère qu'on va avoir une entente pour les routes qui sont dans les terres publiques, que c'est un peu différent.

2975 Pour vous répondre exactement comment on va faire ça, on a eu un exemple à Murdochville, qu'on avait un accident sur une route qu'on a construite, quelqu'un, c'était un des gens qui travaillait pour l'entretien, et c'était la compagnie qui était responsable pour ça, parce qu'il est allé dans un coin qui était glissant, assez vite, et c'était sa faute, qu'on peut dire.

2980 Alors c'est une question que je peux pas dire exactement comment ça va être, chaque accident, ça dépend de la place, de la route, des conditions et tout ça. Mais en principe, c'est comme ça.

Et pendant la construction, on va gérer que les routes sont restrictivement utilisées par les contracteurs, parce qu'il y a les grandes grues, les grands camions qui vont aller sortir, et ça va être impossible d'avoir le public en même temps, sur une route qui est juste construite.

2985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais, monsieur Pergat, ça on comprend que c'est pas trop compliqué pendant la construction, c'est après. Quelqu'un va sur un chemin, parce qu'il voit quelque chose de pas régulier, une éolienne, il va voir ce qui en est et il se casse une jambe.

2990 Est-ce que c'est l'agriculteur qui est responsable, je veux dire qui va être tenu responsable, est-ce qu'il est obligé de se prendre un police d'assurance supérieure? Finalement, c'est ça l'idée.

2995 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Non. C'est nous qu'on a une assurance, pour un dix millions de dollars (10 M\$), pour des incidents qui sont arrivés après.

3000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans les chemins d'accès?

3005 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Les chemins d'accès autour de notre chose.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

3010 Il y aura pas d'assurance supplémentaire à prendre?

PAR M. VICTOR PERGAT:

Non, aucune assurance.

3015

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3020

Il y a quelqu'un qui avait levé la main pour parler? Il est allé s'inscrire, d'accord.

Merci. Ça va?

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

3025

Oui, ça a répondu à mes questions, merci.

3030

SUZELLE BEAULIEU

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Suzelle Beaulieu, s'il vous plaît.

3035

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Alors moi, j'ai une question qui concerne l'impact visuel et le développement touristique, l'industrie touristique.

3040

À plusieurs reprises, dans le rapport du promoteur, entre autres choses à la page 45, on parle d'un sondage que le promoteur a réalisé au cours de l'année dernière pour demander l'appréciation des touristes qui étaient dans la région, leur appréciation sur les éoliennes, qu'est-ce qu'ils trouvaient, comment ils trouvaient ça, s'ils trouvaient ça attrayant ou pas.

3045

Moi et d'autres, on pense qu'on peut pas se fier à ce questionnaire-là, parce qu'on peut penser qu'avec les prochains développements, les trois (3) prochains développements d'éoliennes, les éoliennes ne constitueront plus un attrait touristique pour la région; au contraire, ça peut être même nuisible à l'industrie touristique.

3050

Quand on pense qu'il est question de projets éoliens allant de Rivière-du-Loup et tout le pourtour de la Gaspésie, vous savez, ce qui fait un attrait au niveau touristique, c'est de voir quelque chose qui est unique, c'est pas de voir, pendant deux-trois cents kilomètres (200 km-300 km) de long, des éoliennes.

3055 Alors moi, ce que j'ai fait aujourd'hui, c'est que j'ai pensé à communiquer avec le directeur général de l'ATR, l'Association touristique régionale; alors j'ai parlé avec monsieur Sylvain Tanguay, qui est le directeur, et qui m'a dit qu'il avait déjà soumis, en tout cas, une recommandation au BAPE, concernant le projet de développement d'éoliennes à Baie-des-Sables.

3060 Ce qu'il m'a dit, c'est qu'à son avis, tant que l'ATR aura pas une vue globale de tout le développement touristique, tant que l'ATR aura pas une vue globale de tout le développement éolien dans la région, ils seront pas capables de se prononcer, et puis d'avoir une vue d'ensemble.

3065 Même, ce qu'il m'a dit, parce que quand je lui parlais des projets d'éoliennes, les deux cent quatre-vingt-dix (290) éoliennes qu'il va y avoir entre Baie-des-Sables et Matane, et les conséquences sur le développement touristique, il me disait, c'est une véritable catastrophe. Ça fait que ça, c'est d'une part.

3070 Alors je me dis, est-ce que ce serait pas possible qu'il y ait une consultation qui soit faite, une consultation sérieuse qui soit faite par l'ATR, concernant le développement éolien et les conséquences sur le développement touristique, en tenant compte de l'ensemble des projets de développement éolien.

3075 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Madame Beaulieu, si vous pouvez donner les coordonnées aux analystes, du directeur de l'ATR, s'il peut venir demain, parce qu'on va demander...

3080 **PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:**

Je le sais pas, moi, je l'ai pas invité.

3085 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, on va essayer de le contacter.

3090 **PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:**

Je peux vous donner son numéro de téléphone, 775-2223, poste 223.

Par ailleurs, j'aurais un autre volet.

3095 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, et on va continuer.

3100

Monsieur Lacasse, demain, pouvez-vous nous faire une présentation de ce qu'on a présentement comme éolien en Gaspésie, par MRC, ce qu'on a sur la table comme projets, et ce qui s'en vient, ce qu'on peut penser qui va arriver aussi dans le paysage.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3105

Certainement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3110

D'accord. Alors avec ça, on va pouvoir voir l'impact cumulatif, et puis il y a des réponses qui vont nous être données, aussi, du côté du promoteur.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3115

Je peux tenter d'éclaircir certaines choses.

3120

D'abord, c'est pas des études qui ont été réalisées par le promoteur, ni par nous. Ce qu'on relève à la page du rapport en question, la page 45, dans le chapitre 5.2, et qui porte sur les études de perception, on fait référence à deux (2) études, on fait référence à une étude qui a été faite par le biais du TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles, c'est un sondage qui a été porté sur cinq cent quatre-vingt-douze (592) répondants, et c'était réparti à différents endroits de la péninsule gaspésienne, y compris dans le secteur de Cap-Chat où on retrouve le projet éolien.

3125

L'autre étude, c'est une étude qui a été réalisée par l'Institut national de la recherche scientifique, l'INRS, qui porte aussi sur les conflits qui peuvent éventuellement entourer l'implantation de projets éoliens. Donc ce à quoi on fait référence dans notre étude, c'est ces deux (2) études-là, et c'est en aucun cas des études qui sont contrôlées soit par nous ou soit par le promoteur.

3130

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on comprend bien votre réponse, on comprend bien aussi la préoccupation sur quelle est la perception du tourisme mais aussi, quelle est la perception des usagers, des gens qui restent.

3135

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Oui, ça, c'était l'autre volet, justement, c'est quoi la perception des résidents.

3140

Tout à l'heure, il y a une dame de Saint-Léandre qui a mentionné que les gens de Saint-Léandre n'en voulaient pas d'éoliennes, ils trouvent pas ça beau, ils trouvent que ça défigure le

paysage. Bien, ce serait important de demander aux gens qui vont vivre d'une manière permanente avec les éoliennes, ces grosses structures à portée de vue, quasiment au quotidien, et il y en a que c'est plus que quasiment, c'est au quotidien, qu'est-ce qu'ils en pensent, eux autres.

3145

Est-ce que c'est possible que ce soit fait, ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3150

Alors du côté de la MRC de Matane, est-ce que vous avez l'intention de proposer ça, des genres d'évaluation de la perception des citoyens, pour tenter de définir les critères justement de localisation, par rapport aux usagers, comment ils voient l'équipement, les équipements déjà mis en place, et puis est-ce qu'il y a des critères d'utilisation qui pourraient être définis par les gens qui ont déjà une expérience de terrain, les citoyens.

3155

PAR Mme LYNN ROSS:

Actuellement, c'est pas planifié, un exercice de cet ordre-là. Toutefois, on entend de plus en plus des gens, les échos, là, l'inquiétude de l'impact cumulatif, l'inquiétude des gens sur leur valeur de propriété; de plus en plus, on entend ces échos-là et de plus en plus, les élus municipaux des différents conseils, oui, il y en a de projets de planifiés, ont ces échos-là, aussi.

3160

Donc ça commence, là. Et même, il est envisagé de modifier le RCI éolien, pour augmenter les distances, pour essayer de faire en sorte de réduire les inquiétudes et de réduire les impacts au niveau des citoyens. Actuellement, il y a des discussions qui sont en cours, de ce côté-là, et il y a même un avis de motion qui a été donné à l'effet qu'éventuellement, il allait y avoir un projet pour modifier le RCI éolien. Ces discussions-là sont sur la table.

3165

Mais on n'a pas planifié une activité pour aller chercher ces informations-là, actuellement.

3170

PAR LE COMMISSAIRE:

Une question, madame Ross. Dans l'étude d'impact du promoteur, on pouvait lire que la MRC projetait de construire, en fait d'implanter un centre d'interprétation.

3175

Est-ce que c'est toujours quelque chose qui est dans vos plans? Semblable un peu à qu'est-ce qui se fait à Cap-Chat.

3180

PAR Mme LYNN ROSS:

Ça a été évoqué, mais actuellement, il y a rien de planifié dans ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3185

Mais est-ce qu'il y a des orientations, au niveau du schéma, qui concilient si on veut le développement éolien avec le développement touristique?

PAR Mme LYNN ROSS:

3190

À ma connaissance, pas spécifiquement, mais je vais le valider. Mais je croirais pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

3195

Vous allez valider?

PAR Mme LYNN ROSS:

3200

Mais je vais valider.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3205

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous allez être avec nous demain?

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

3210

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3215

D'accord.

Nous allons essayer d'avoir aussi l'avis – le ministère du Tourisme, vous êtes ici, d'accord. Tourisme Québec, monsieur Théodore Carrier.

3220

Et puis l'ATR, demain, si c'est possible.

PAR M. THÉODORE CARRIER:

3225

Bonjour madame la Présidente, bonjour monsieur.

Effectivement, pour le ministère du Tourisme, toute la question des paysages, ça nous préoccupe énormément. À cet égard, je voudrais vous référer à une étude, une réflexion que nous avons soumise dans le cadre des audiences du BAPE à Baie-des-Sables, c'est un document qu'on a déposé, lequel document avait été également suivi par le dépôt d'un document de l'Association touristique de la Gaspésie, qui est un de nos partenaires privilégiés.

3230

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez le nommer, pour les transcriptions?

3235

PAR M. THÉODORE CARRIER:

Alors j'en ai une copie que je pourrais déposer, alors le document, c'est: Éléments de réflexion concernant les aspects récréotouristiques et paysagers en lien avec les parcs éoliens.

3240

Je veux pas passer au travers du document, mais seulement le résumer. Dans le fond, ce que le ministère du Tourisme considère, c'est qu'on doit pas porter notre réflexion en termes d'impact visuel sur un projet en particulier, mais sur l'ensemble des projets. Et à notre opinion, d'après notre réflexion et d'après nos recherches, cette évaluation-là n'a pas été faite.

3245

Par contre, on se rend compte que si on regarde ce qui se passe ailleurs, dans d'autres pays, c'est vrai qu'un parc éolien, ça peut devenir une attraction touristique. D'ailleurs ici, à Cap-Chat, il y avait un petit parc éolien, et on avait beaucoup de réticence, au départ, voilà quelques années quand ça s'est implanté, parce qu'on ne connaissait pas l'impact touristique de ce parc-là, mais on s'est rendu compte, dans le fond, que ça avait peut-être un impact positif.

3250

Nécessairement, le touriste qui circule en Gaspésie ne vient pas pour voir un parc éolien, ça vient enrichir le circuit ou le parcours. La difficulté, c'est que lorsque le touriste en voit un, ça va, mais s'il en voit plusieurs pendant une durée de séjour qui est assez courte, ça devient, à notre avis, problématique.

3255

Donc toute la question des paysages devient importante.

3260

Et j'aimerais vous référer à certaines statistiques qui me semblent être importantes, parce que dans le fond, le touriste, il passe pas plusieurs jours à des endroits en particulier, il circule assez rapidement sur le circuit touristique. En 2004, j'aimerais vous mentionner que la durée de séjour est de quatre point un (4,1) à cinq (5) jours, pour un parcours, en termes de kilométrage, qui est quand même assez important. Donc, ça veut dire que le touriste circule rapidement sur le circuit.

3265

Ça veut dire que si on prend cette façon de voir, bien, le touriste, il va voir plusieurs parcs en peu de jours. Nous, la question qu'on se pose, on dit, est-ce que ça devient

3270 intéressant touristiquement, et là, on a beaucoup de points d'interrogation, d'où là l'importance, d'après nous, d'avoir une évaluation globale de l'ensemble des parcs, qu'on n'a pas.

3275 J'ai pris connaissance des études que monsieur Demers faisait allusion, et lorsqu'on lit non pas en profondeur ces études-là, on s'aperçoit qu'il y a quand même un certain nombre de nuances, ça dépend comment les questions ont été posées, ça dépend à quel moment les questions ont été posées, etc.

Donc d'après moi, il y a des éléments qui sont intéressants, mais d'après moi, c'est pas un aspect très scientifique de la chose.

3280 Donc tout ça pour vous dire qu'on est très préoccupé, et dans notre document de réflexion qu'on avait soumis à Baie-des-Sables, on suggère quand même un certain nombre – je comprends que c'est une politique du gouvernement du Québec, comme mon collègue le disait tantôt, toute la question d'éolien, on est bien conscient de ça, mais on pense qu'on pourrait faire un certain nombre de travail qui pourrait nous amener, disons, à un
3285 développement durable, touristiquement, plus intéressant.

Ça résume un peu mon intervention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290 D'accord. Alors c'est un appel à la prudence, finalement, pour faire en sorte que les paysages soient aussi protégés, et dans l'esprit des gens qui vivent ici aussi, et puis le touriste qui visite la Gaspésie, essayer de développer en harmonie, finalement.

PAR M. THÉODORE CARRIER:

Oui, parce que lorsqu'on regarde ce qui s'est fait ailleurs, ce qu'on constate, l'exemple qu'on avait, c'est un parc éolien de mille (1000), alors ça devient une attraction touristique, mille (1000) éoliennes. Mais si on en met plusieurs parcs de même, c'est négatif.

3300 Bon, c'est sûr qu'on peut pas être contre la vertu, mais la vertu, pour certains clients, est peut-être contraignante.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3305 D'accord.

Monsieur Lacasse.

3310 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui, j'aimerais simplement mentionner, madame, que la plupart des MRC du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie ont réglementé de manière à ce que les éoliennes ne soient pas visibles des corridors touristiques.

3315

PAR LA PRÉSIDENTE:

De la rive? Ne soient pas visibles sur le bord...

3320 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

À partir des corridors touristiques, c'est-à-dire des routes, de la 20, de la 132 et les routes panoramiques.

3325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et le bord de mer aussi?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3330

Bien, la route est sur le bord de la mer, donc c'est la même chose.

Et les MRC du Bas-Saint-Laurent interdisent l'installation d'éoliennes entre la 132 et le fleuve Saint-Laurent. Donc je pense que ça fait le travail.

3335

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3340 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Lacasse, juste pour préciser, quand vous dites qu'ils ont réglementé, vous parlez du sept cent cinquante mètres (750 m)?

3345 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Bien, je parle du schéma d'aménagement.

PAR LE COMMISSAIRE:

3350

Dans le schéma, de quelle façon que c'est indiqué?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3355 À l'aide du Règlement de contrôle intérimaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

3360 Mais on parle du sept cent cinquante mètres (750 m) ou on parle d'autre chose?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3365 Non, on parle d'autre chose. Il y a certaines MRC, dans le Bas-Saint-Laurent, qui permettent carrément pas l'installation d'éoliennes entre le fleuve et la 132.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais de l'autre côté?

3370 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE:

3375 De l'autre côté?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3380 De l'autre côté, il y a une terrasse qui parfois est très haute.

PAR LE COMMISSAIRE:

3385 Donc au-delà du sept cent cinquante mètres (750 m), il y a autre chose aussi qui régleme la disposition d'éoliennes en bordure de la 132?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3390 Techniquement, je pourrais pas vous dire s'il y a quelque chose qui s'appelle un corridor panoramique qui est protégé, là, mais ce serait vérifiable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3395 Monsieur Carrier, justement, est-ce qu'il y en a des corridors panoramiques?

PAR M. THÉODORE CARRIER:

Moi, d'après moi, il y a plusieurs éoliennes qui sont visibles; je suis pas un spécialiste, là, mais quand je regarde les plans, d'après moi, il y a plusieurs éoliennes qui sont visibles.

3400

Et pour avoir fait la croisière avec le CTMA Vacancier qui part de Montréal et qui s'en va vers les Îles-de-la-Madeleine – et j'ouvre une parenthèse pour vous dire également, on n'a pas parlé de toute la question du corridor marin, le fleuve Saint-Laurent.

3405

Il faut se rendre compte que, je veux juste mentionner qu'en 2004, le Québec a accueilli cent cinquante-neuf (159) escales et près de cent cinquante mille (150 000) passagers, au niveau de la croisière. Et lorsqu'on circule, on navigue sur le Saint-Laurent, actuellement, Cap-Chat, on le voit très bien, et Matane, on le voit très bien également.

3410

Alors il faut quand même se rendre compte que les bateaux de croisière, c'est un marché, c'est un potentiel extraordinaire, alors ces gens-là vont voir ça. Donc notre préoccupation, c'est pas seulement du côté de la péninsule gaspésienne, notre préoccupation est également aussi vers la Côte-Nord.

3415

Alors je pense que la question des impacts est vraiment une question, d'après moi, essentielle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3420

Très bien. Alors lorsqu'on voit de la publicité avec des belles pointes de terre qui avancent dans la mer avec des éoliennes qui poussent, ça, c'était il y a plusieurs années de concept, c'est plus maintenant les concepts privilégiés?

PAR M. THÉODORE CARRIER:

3425

Là, je sais pas à quoi vous faites allusion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430

Bien, une publicité à la télévision où on voit les éoliennes qui apparaissent en bord de mer.

PAR M. THÉODORE CARRIER:

3435

OK. Bien, en tout cas, je sais qu'à Tourisme Québec, on fait pas la promotion en tant que telle des éoliennes, je sais pas quelle organisation aurait pu faire la promotion de ça, ou c'est un promoteur privé, peut-être.

3440 Mais je peux vous dire que Tourisme Québec, d'ailleurs j'ai déposé la nouvelle politique de Tourisme Québec, je peux vous dire qu'on développe un certain nombre d'expériences, on a quatre (4) expériences majeures au Québec, dont une est exclusivement basée sur le Saint-Laurent et son littoral.

3445 Alors quand on parle d'expériences touristiques, on parle de nature, on parle de navigation, on parle de circuit marin. Alors la question des éoliennes est préoccupante pour nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3450 D'accord.

PAR M. BERTIN DENIS:

3455 Oui, je voulais simplement revenir sur la question des règlements de contrôle intérimaire, et puis juste faire une petite mise au point par rapport à ça. Le titre le dit, c'est un règlement de contrôle intérimaire, donc en attendant autre chose. Quand on adopte un règlement de contrôle intérimaire, c'est qu'il y a une certaine urgence, la MRC intervient pour l'ensemble des municipalités ou une partie des municipalités sur son territoire, et impose une réglementation.

3460 Dans le cas de l'implantation des éoliennes, la plupart des MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont adopté un règlement de contrôle intérimaire établissant une distance séparatrice, exemple, entre les éoliennes et une route, le corridor panoramique, la route 132. C'est pas vrai que ça fait l'affaire tout le temps, parce que c'est un corridor établi, une distance qui varie d'une MRC à l'autre, dans certains cas, ça peut être sept cent cinquante mètres (750 m), d'autres cas, deux kilomètres (2 km).

3470 Et tout ça, c'est en attendant une réglementation plus raffinée qui sera reprise probablement dans les dispositions de schéma d'aménagement qui sera révisé ou modifié, et ensuite repris par des municipalités.

3475 Il y a des moyens beaucoup plus raffinés d'assurer une meilleure intégration des éoliennes directement par les municipalités, c'est un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, qui vise, sous forme d'objectifs, l'implantation des éoliennes, et non une norme stricte de sept cent cinquante mètres (750 m) ou deux kilomètres (2 km).

3480 Je vous donne un exemple, à certains endroits, par exemple, le cap en bordure du fleuve Saint-Laurent peut être à cinq cents mètres (500 m), à d'autres endroits à cent mètres (100 m), à d'autres endroits à deux kilomètres (2 km). Donc un règlement de ce type-là permet, sous forme d'objectifs, d'atteindre une meilleure intégration des éoliennes, et non un règlement

de contrôle intérimaire tel qu'on le connaît actuellement dans les MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3485

Complément. Et allez-vous être avec nous demain?

PAR M. BERTIN DENIS:

3490

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3495

Alors on pourra peut-être avoir une petite présentation de ce que pourrait nous offrir comme mesures cette approche-là.

PAR M. VICTOR PERGAT:

3500

Je veux commenter sur l'aspect touristique. Je suis pas un expert dans l'industrie du tourisme, alors je sais que je parle et je pense qu'il y a beaucoup de gens ici qui s'expriment qui ont peut-être une vision du tourisme un peu différente que moi, on peut le prendre comme ça.

3505

Mais en Allemagne, un pays qui est un tiers ($\frac{1}{3}$) de la province de Québec, il y a quatre-vingt-cinq millions (85 M) d'habitants, et si on prend toutes les grandes villes, Berlin, Munich, tout ça, le territoire qui est naturel est vraiment restreint. Il y a quatorze mille (14 000) éoliennes en Allemagne, et je peux vous dire que l'industrie touristique a pas souffert, point zéro zéro zéro (0,000 %) de tourisme.

3510

L'envers! En France, Électricité de France a décidé que, pour des raisons, ils voulaient pas mettre des éoliennes en France, et une des raisons, c'est le tourisme. Ils se sont aperçus que des autobus prenaient des enfants, prenaient des groupes, allaient de la France en Allemagne pour regarder et voir les éoliennes. Et maintenant, ils ont changé l'idée, ils vont commencer à faire des projets avec des promoteurs en France, aussi.

3515

L'autre aspect que je veux dire, c'est que c'est pas en Allemagne qu'il y a un grand projet éolien de mille mégawatts (1000 MW). Il y a des projets de dix-quinze-vingt mégawatts (10MW-15 MW-20 MW), il y a des projets de cent mégawatts (100 MW). Nous, on a deux (2) projets qui sont tout petits, de vingt et un (21 MW) et quelque chose mégawatts, et ils sont partout en Allemagne.

3520

Et l'Allemagne, c'est un pays qui est fier de leurs forêts, les Allemands, ils sont fiers de la nature et ils sont vraiment fiers de leur histoire qui date de mille (1000) ans. Et moi, j'ai visité un vieux village, Rottenburg Am Tauber, qui est sur les photos partout, qui date de mille deux

3525 cent quelque chose, qui était pas détruit pendant la guerre parce que c'était un tout petit village, et je peux vous dire, si vous rentrez dans le Square, on peut voir des éoliennes partout, et le nombre de touristes japonais, français, américains est pas réduit du tout.

3530 Alors ça, c'est une chose que, si vous me dites, donnez-moi des études, moi j'ai pas des études, mais j'ai vu ça personnellement.

3535 Et quand j'ai parlé à plusieurs, parce que je savais la préoccupation ici, c'est des gens qui ont vécu avec ces turbines pour des années, ils disent que le touriste a jamais, jamais dit un mot, que voici une cathédrale qui date de mille deux cent quelque chose, et derrière là, il y a six (6) ou sept (7) turbines, on peut les voir dans la distance d'un kilomètre (1 km), un demi-kilomètre (½ km), quelque chose dans le sens, ils ont dit, c'est normal, le pays progresse, il y a du progrès, ça c'est du 1200, ça c'est 2000, il y a d'autres bâtiments qui ont deux cents (200) ans. Et les touristes comprennent que le pays se développe, il s'arrête pas.

3540 Et je peux vous dire, ça j'ai pas fait le nombre, mais il y a des expériences en Europe, j'ai donné l'exemple de l'Allemagne parce que j'étais là, j'ai visité le Danemark, pour un pays, le Danemark, qui a la grandeur des Îles-de-la-Madeleine, un petit peu plus que ça, il y a cinq mille (5000) éoliennes, et même chose.

3545 Maintenant, ils ont commencé à faire des éoliennes dans la mer, que non seulement les touristes, mais les bateaux, et les bateaux qui vont entre l'Allemagne et tout ça, vont les voir tout le temps, et c'est pas une (1) ou deux (2) turbines, c'est des turbines.

3550 Alors la question touristique, c'est pas une question qui est née en Gaspésie, c'est une question qui était importante en Europe, qu'ils ont travaillé avec ça, qu'ils ont vu qu'on peut mettre des éoliennes, pas des grands projets, des petits projets, des grands projets, tout mélangés, et ça va pas nuire la perception des touristes, parce que c'est quelque chose d'un développement.

3555 Alors ça, c'est mon opinion, je vais laisser ça comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Lacasse.

3560 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

3565 Oui, madame la Présidente, peut-être en conclusion, la responsabilité de la protection dans le cadre légal actuel, la responsabilité de la protection des corridors panoramiques appartient aux MRC, et on a un exemple intéressant, récemment, dans la région de Québec, les MRC se sont rencontrées pour adopter des normes communes, donc c'est une initiative qui est intéressante.

Et puis j'aimerais ajouter aussi qu'en Europe, notamment en Allemagne, les communautés locales sont propriétaires de leurs parcs éoliens, pour une portion significative des parcs existants. Donc ça aide à digérer les impacts visuels, parfois.

3570

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3575

PAR M. VICTOR PERGAT:

Nous aussi, on est propriétaire de parcs éoliens en Allemagne, alors c'est un mélange.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3580

Juste un petit point de précision, c'est qu'au niveau des croisières, mis à part le CTMA qui vient à Matane, qui accoste à Matane, les grands croisiéristes circulent, les axes de circulation sont à une distance de vingt kilomètres (20 km) de la rive. Juste pour fins de précision.

3585

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3590

Mais on peut s'entendre sur le fait que ce soir, les gens nous ont dit qu'ils voudraient avoir une vision globale, et puis ça, personne peut être contre ça. Quand on construit une maison, on essaie d'avoir un plan, alors je pense que les gens nous ont dit, on a besoin d'avoir un impact cumulatif, pour voir le futur. C'est un peu le message qu'on a reçu, je pense que les gens, pas mal le message est unanime.

3595

Vous avez un autre point?

PAR M. THÉODORE CARRIER:

3600

Non. Bien, dans le fond, je suis content que monsieur Pergat ait parlé de l'expérience du Danemark et de l'Allemagne, d'ailleurs dans le document de réflexion qu'on avait soumis aux audiences de Baie-des-Sables, on en parle de cette expérience-là.

3605

Par contre, on conclue également, et je pourrais citer, si vous me permettez, juste une seconde, dans le fond, ce qu'on dit, c'est qu'on connaît pas sur une longue échéance l'attrait touristique de ces parcs-là.

Ces parcs-là, je peux peut-être poser la question, je le sais pas, des parcs qui, en Allemagne, datent de combien d'années? Madame, excusez-moi.

3610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Je transmets la question.

3615 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Les premiers parcs, en Allemagne, étaient commencés en 87-88, c'est des parcs qui sont avec des éoliennes un peu plus petites que celui à Cap-Chat. Après ça, c'était augmenté plus grand.

3620 Et maintenant, la plupart des parcs sont des parcs, les derniers cinq (5) ans, six (6) ans, qui sont toutes des un point cinq mégawatt (1,5 MW), il y a des deux mégawatts (2 MW), et moi j'ai visité un parc éolien de cent mètres (100 m) de hauteur, deux et demi mégawatts (2 ½ MW) de puissance, les pales étaient quatre-vingt-dix-sept mètres (97 m), et il y avait vingt-cinq (25) éoliennes dans l'ensemble, ça veut dire vingt-cinq (25) multiplié par deux point cinq (2,5 MW),
3625 c'est assez grand.

Et c'était dans une région là, qu'on peut voir la plupart, et c'est une route, c'est dans la région de Hambourg, juste à l'ouest d'Hambourg, et puis les gens, on a passé les villages, je parle un peu l'allemand, j'ai dit, est-ce que le bruit vous concerne, on me dit, non, on l'entend
3630 pas, et puis ils sont contents.

Et puis c'était pas des éoliennes privées, c'était une compagnie anglaise qui a construit ce projet.

3635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous allez être avec nous demain?

3640 **PAR M. THÉODORE CARRIER:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3645 D'accord. Parce qu'il reste encore plusieurs personnes inscrites, mais si je comprends bien les notes, il y a une personne parmi les gens qui sont inscrits qui ne pourrait pas revenir demain, c'est monsieur Marius Lavoie. Est-ce que monsieur Lavoie est encore ici? Vous pouvez venir poser votre question.

3650 Et les autres personnes, bien, on va reprendre ça demain, à treize heures (13 h). Si vous n'êtes pas là, vous ne perdez pas votre droit, on va vous rappeler en soirée.

MARIUS LAVOIE

3655 **PAR M. MARIUS LAVOIE:**

Merci, madame la Présidente.

3660 Ma question, moi, c'est: est-ce qu'il y a eu des études de faites au sujet des drains agricoles? Parce que chez nous, quand ils ont construit les chemins, il y a une place qu'ils ont déplacé un drain, parce qu'il passait sous le chemin, ils l'ont mis juste du long de leur chemin.

3665 Moi, je serais d'accord que quand ils vont déplacer un drain comme ça, qu'ils mettent un bout de tuyau en fer, pas en fer mais en béton, de façon à ce qu'il se fasse pas écraser, parce qu'au bord de la route comme ça, avec les grues et tout ce qui passe, ils écrasent tous les drains.

3670 Là, il faut que je refasse tout ça. Le champ, il y en a la moitié qui est en train de s'inonder, les drains fonctionnent plus, il y a plus rien, tout est bloqué.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis est-ce que vous avez demandé que ce soit refait et dédommagé?

3675 **PAR M. MARIUS LAVOIE:**

Non. Parce que je pense que c'est jouer à la sorcière, après cinq (5) ans que c'est construit. Ils vont dire, c'est plus notre problème.

3680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Me semble que j'essaierais, moi.

Une question qui mérite une réponse pour le futur.

3685

PAR M. VICTOR PERGAT:

Pour le futur, on parle de Northland Power, on parle pas d'une autre compagnie. Alors je peux pas...

3690

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, pour vous.

3695 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Alors pour nous, s'il y a des problèmes avec ce qui a été posé, même si c'est cinq (5) ans, dix (10) ans, on a des ententes avec tous les propriétaires, des ententes qu'on doit suivre, qu'on doit payer.

3700

On a une entente avec la municipalité qu'il y a un comité de suivi qui va être en place pour toute la vie de notre projet. Alors pour ça, j'espère qu'on va savoir s'il y a un problème, et on va le corriger. Parce qu'autrement...

3705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

PAR M. MARIUS LAVOIE:

3710

Il y a peut-être plus de solutions, d'écritures dans le projet d'aujourd'hui qu'il y en avait dans notre temps. On était des pionniers, on était les premiers.

3715

C'est pour ça que j'interviens, pour pas qu'il y en ait d'autres qui se fassent "amancher" comme moi, et qu'eux autres mêmes le sachent, qu'un drain au ras une route où c'est qu'il passe des grues de deux cents tonnes (200 t), il y a aucun drain agricole qui va "toffer" là. Ça fait qu'il faut mettre des tuyaux en béton et passer le drain dedans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3720

Vous pourriez peut-être rencontrer les gens de votre ministère Agriculture, Pêches et Alimentation, pour vous faire aider – vous êtes ici, vous pouvez donner un coup de main là-dessus. Et on va finir avec ça.

3725 **PAR M. MARIUS LAVOIE:**

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3730

Alors on va entendre la réponse de Agriculture.

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

3735

Bonsoir, madame la Présidente.

3740 Si on fait un petit retour en arrière avec le projet Le Nordais, le ministère de l'Agriculture avait fait une recommandation dans l'avis ministériel, que si le promoteur du temps affectait ou altérait le drainage souterrain, soit du drainage partiel ou systématique, on lui demandait de refaire une nouvelle configuration du réseau de drainage pour qu'il soit adéquat; donc le remettre en état, et qu'il soit fonctionnel.

3745 On a fait la même demande au promoteur du projet actuel. Donc on a eu une réponse, dans les commentaires, dans le rapport complémentaire comme quoi aussi que si le système de drainage était affecté, à ce moment-là, de le restaurer et qu'il soit fonctionnel.

3750 Ce que les promoteurs n'ont pas fait, excepté pour la ligne Hydro-Québec Rimouski-Les Boules, où à ce moment-là, on nous a demandé, justement, les endroits où il y avait du drainage souterrain. Jusqu'aux années quatre-vingt, on tenait, de façon systématique, une cartographie des zones où il y avait du drainage souterrain, donc on a fourni l'information pour la ligne d'Hydro-Québec.

3755 Mais par contre, pour les parcs éoliens, on n'a pas été sollicité d'aucune façon, à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3760 Mais pour les problèmes qui sont intervenus, pouvez-vous donner un coup de main aux gens pour que...

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

3765 C'est-à-dire que le ministère de l'Agriculture ne s'occupe plus du drainage souterrain depuis plusieurs années.

Par contre, normalement – c'est une opinion – normalement, étant donné qu'on avait fait la recommandation dans l'avis ministériel, au sujet du parc Le Nordais, je présume qu'il y aurait possibilité d'entente entre le promoteur et le producteur qui se sent lésé, à ce moment-là.

3770 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vous savez pas s'il y avait eu un engagement du côté du promoteur, dans ce sens-là?

3775 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Non. Le ministère ne veut pas s'immiscer dans des négociations entre un promoteur et un producteur agricole.

3780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, mais je veux dire, un engagement théorique sur le principe.

3785 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Non. On a fait des recommandations et le reste appartient, je dirais, à la négociation entre le promoteur et le producteur comme tel.

3790 Par contre, on recommande fortement qu'ils tiennent compte, et les promoteurs en question, que ce soit le projet Le Nordais et le projet actuel, nous ont souligné que oui, s'il y avait altération des réseaux de drainage, qu'ils allaient les reconfigurer et les remettre en état.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3795 Ils vous avaient dit ça?

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Bien, c'est-à-dire on les a dans les commentaires dans le rapport complémentaire.

3800

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc vous allez avoir tout ça inscrit dans les transcriptions; tout ce qu'on a dit, là, c'est inscrit dans les transcriptions.

3805

Ça fait que vous irez voir les gens qui, selon vous, ont causé les dommages avec les transcriptions de ce soir, et vous leur direz, bien, ce serait utile qu'on se parle.

Ça a de l'allure, ça?

3810

PAR M. MARIUS LAVOIE:

Merci.

3815 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors on revient demain, à treize heures (13 h), et puis demain soir à dix-neuf heures (19 h).

3820

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 AVRIL 2006 À TREIZE HEURES (13 H)

3825

3830

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3835

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.